

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

I. AOUT

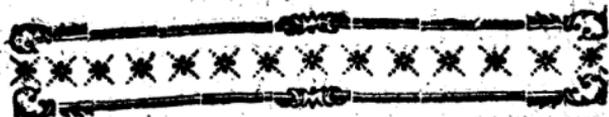
1778.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. AOUT

1778.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Journal du second voyage du capitaine Cook, sur les vaisseaux la Résolution & l'Aventure; entrepris par ordre de Sa Majesté Britannique, dans les années 1774 & 1775. A Paris chez Pissot. Et à Liege chez Orval-Demazeau. 1777. 1. vol. de 546 pag.

CE voyage de Mr. Cook * est au sentiment de l'éditeur l'expédition la plus importante qui ait jamais été faite dans quelque siècle & dans quelque région que ce soit, par les avantages qui en résultent pour la navigation & la géographie. On reconnoit là l'emphase & l'esprit louangeur qui corrompt

* Autre voyage de Mr. Cook, fait avec Mrs. Banks & Solander en 1769, 1770 & 1771; dans le J. du 1. Sept. 1774, p. 226.

* En fran-
çois Magel-
lan.

& dénature tout ce qui se fait dans ce siècle. Les moindres tentatives, exécutées souvent sans aucun succès réel, sont élevées au-dessus de tout ce qui s'est fait de plus grand dans les siècles, qui nous ont précédés. On ose affirmer que le voiage de Mr. Cook est toute autre chose que ceux de Colomb, de Vespuce & de Magalanes* qui nous ont fait connoître la moitié de notre globe. Mais quelle est donc cette grande découverte faite par Mr. Cook ? C'est " qu'aujourd'hui nous osons affirmer
 „ qu'il n'y a jamais eu rien de si clairement
 „ démontré que la chimere d'un continent
 „ non découvert dans l'hémisphere méridio-
 „ nal, espace dans lequel tous ceux qui sou-
 „ tenoient son existence, l'ont compris, si-
 „ non tout entier, au moins pour sa plus
 „ grande partie. Mais en même tems que nous
 „ nous déclarons si fortement convaincus de
 „ la non-existence d'un continent dans les
 „ limites que nous venons de citer, nous ne
 „ pouvons nous empêcher d'exposer l'opinion
 „ où nous sommes que la terre découverte
 „ par nos navigateurs, au sud-est de *Statcn-*
 „ *land*, est une partie d'un continent qui
 „ part du nord comme une langue étroite, &
 „ s'élargit à mesure qu'il s'avance vers le
 „ midi & l'occident de la même manière que
 „ le continent de l'Amérique - méridionale
 „ prend sa naissance au midi, & s'élargit à
 „ mesure qu'il avance vers le nord, & plus
 „ particulièrement vers l'est. Nous sommes
 „ confirmés dans cette idée, par la forte
 „ représentation d'une terre apperçue de loist
 „ par nos navigateurs au soixante - douzième

„ degré de latitude & deux cent cinquante-
 „ deux de longitude, ainsi que par le rap-
 „ port de Théodore Gérard, qui, après avoir
 „ passé le détroit de Magellan, porté par les
 „ tempêtes au soixante-quatrième degré de
 „ latitude méridionale, vit à cette hauteur
 „ un país montagneux & couvert de neige,
 „ semblable à la Norwege, & qui paroissoit
 „ s'étendre de l'est à l'ouest ;,

Il se présente ici trois réflexions qu'il ne faut pas négliger, si on veut apprécier au juste les découvertes faites dans ce voyage. C'est
 1°. que la nullité du continent austral nous avoit déjà été démontrée par d'autres navigateurs, en particulier par Mr. Surville*. 2°. Que la découverte de la nullité d'un continent, n'est pas à beaucoup près du même intérêt ni de la même conséquence, que la découverte d'un continent réel, & qu'ainsi les voyages de Colomb, de Magalanes &c, font d'une toute autre considération que celui de Mr. Cook.
 3°. Que cette terre découverte au sud-est de la Nouvelle-Hollande, que l'éditeur croit être si considérable, n'est vraisemblablement qu'une île, ou une langue de terre de très-peu d'étendue; car c'est sur de pareilles conjectures qu'on avoit assuré l'existence du continent austral (a), & ces conjectures aiant été démenties

* V. le J. du
 1. Avril
 1775, p. 475

(a) On voit encore ici combien les erreurs s'accréditent chez les savans de toutes les classes. Ce continent, qui étoit une chimere, a fait la base d'un système physique sur l'équilibre du globe (1. Avril 1775, p. 479). Riccioli a déterminé le nombre de ses habitans, qui vont, selon lui, à 100 millions.

menties par les faits , il est juste qu'on ne s'y laisse plus tromper si aisément , & qu'on attende le résultat d'autres navigations avant d'exercer l'imagination sur cette langue de terre qu'on ne connoit que par un aperçu.

Ce voiage nous instruit de quelques anecdotes assez curieuses. On apprend p. ex. que Mr. Bancks & quelques autres savans qui devoient en être , étoient prêts à s'embarquer avec un train de prince , un luxe qui avoit obligé à élever exorbitamment les ouvrages supérieurs du vaisseau , ce qui rendoit la manœuvre impraticable. Déjà ils avoient pris congé du Roi , lorsqu'il arriva à l'amirauté une protestation signée par le pilote , le lieutenant & le maître portant que le vaisseau étoit absolument hors d'état de faire le voiage , également hors d'état de tenir la haute mer & la manœuvre , le pilote ne s'engageant pas même à le conduire sans accident à Plymouth. Humiliés par cette aventure Mr. Bancks & ses collegues prirent le parti de rester en Angleterre , & Mr. Cook fut chargé du voiage avec Mr. Jean Reinhold Furfter. Ce trait est fort propre à faire croire , ce qu'on savoit déjà d'ailleurs , que les hommes à découvertes ne sont pas toujours les plus sages , les plus modestes , les plus sobres , les plus endurans ; qualités qui paroissent néanmoins nécessaires au calme des observations & à la justesse des conséquences qu'on en tire. On apprend encore par cette anecdote à connoître le faste & la suffisance de ces savans qui courent le monde pour observer des Venus , mesurer des degrés , vérifier l'applatiffement des

poles ; & on feroit presque tenté de pardonner à Mr. Linguet d'avoir dit en parlant de Mr. de la Condamine : *Qu'il a perdu sans fruit une partie de sa vie & de sa santé dans cette expédition aussi célèbre que puérile de la mesure des degrés.* Le jugement de Mr. Linguet reçoit un nouveau genre de preuve, de l'éclat avec lequel on annonce ces sortes de voyages, fans qu'on puisse encore en prévoir le succès, & de l'immortalité qu'on décerne à ceux qui les entreprennent, avant même qu'ils soient fortis du port (a).

Annal. pol.
1777, n. 6.

Mr. Cook paroît être devenu amoureux des Indiennes d'Otahiti, il a eu soin d'aborder une seconde fois * à cette île fortunée, d'y faire un séjour assez long & d'y renouveler des scènes qui semblent un peu offusquer les raisons purs des sciences & les lumières géographiques qu'il y a recueillies.

* J. du 15.
Sept. 1774
p. 326.

(a) Lorsque par quelque fâcheuse aventure ces Messieurs prennent le parti de rester en Europe, la célébrité & l'immortalité ne laissent pas d'avoir lieu. C'est ainsi que pour immortaliser l'expédition de Mr. Bancks, en 1773, on avoit fait frapper (d'avance) quelques médailles en bronze & quelques-unes en or & en argent. Grand moyen d'apprécier les éloges de ce siècle, & toutes ces petites ruses de la vanité & de la foiblesse.



*A Son Eminence Monseigneur le cardinal
de Franckenberg, de la création de N. S.
P. le Pape Pie VI. 1. Juin 1778. Ar-
chevêque de Malines & primat des Pais-
Bas, &c.*

Les maîtres de l'empire & du monde chrétien,
S'honorent en ce jour de donner à l'Eglise
Un illustre & nouveau soutien :

*Expression impropre & déplacée. Vienne élit * Franckenberg, Rome le préconise,
Et rappellent ces tems fameux,

Où, du sein de l'Eglise antique,
Des Pontifes sacrés le zèle héroïque,
Au chemin de la foi conduisoit nos ayeux.
Par leur humilité profonde
Ils obtinrent l'estime & les respects du monde,
Et les premiers rangs dans les cieux.

Tel un flambeau, sur une cime altière,
De ses rayons embrasse, anime, éclaire
Un horizon plus étendu ;
Tel Franckenberg brille d'un nouveau lustre,
Du haut de cette gloire illustre
Où nous le voyons parvenu.

Malines métropolitaine
Aura donc yû dans sa cité
Trois prélats revêtus de la pourpre romaine,
Trois flambeaux de la chrétienté.

Granvelle assis auprès du trône (a),
 Instruit à régir les états,
 Ferme sur un écueil que l'orage environne,
 Mais sachant enchaîner la foudre sous ses pas;
 Tenant les serpens de l'envie
 Et ceux de la discorde à ses pieds abattus,
 Trop heureux, s'il eût joint, fier d'un vaste génie,
 A tant de qualités de plus douces vertus.

D'Alsace au Vatican appelé dès l'enfance (b),
 Par son mérite & sa naissance,
 Austère, humble, savant, & dévot éclairé,
 Chéri du peuple & des grands admiré.

Vous, sur le front duquel étalant son empire,
 La tranquille vertu semble toujours sourire,
 Quel prélat est plus cher aux humains attendris!
 Ce sont tous de sensibles fils,
 Qui chérissent en vous le plus tendre des pères :
 Vos félicités leur sont chères;
 Leur hommage touchant est au fond de leur cœur;
 Riches de vos vertus, votre gloire est la leur.

O vous, sur qui réjaillit cette gloire,
 Belges, retracez la mémoire

(a) Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle, fut le premier archevêque de Malines, & le principal ministre de Philippe II, sous Marguerite, Duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas. Pie IV le fit cardinal en 1561.

(b) Thomas Philippe d'Alsace, comte de Bouffu, IXe. archevêque de Malines, fut prélat domestique de Clément XI, puis créé cardinal par le même Pape en 1719.

*Des jours de ses travaux, de ces jours éclatans,
Où semblable au grand Chrysostôme,
Vous l'avez entendu parler au cœur de l'homme
En Apôtre des premiers tems.*

*Les devoirs par sa voix n'inspirent point d'alarmes ;
De toutes les vertus, il n'offre que les charmes ;
Et son doux ascendant enchaînant les esprits,
Règle les passions jusques dans leurs replis.*

*Ne nous vantez donc plus, philosophes antiques,
Vos leçons, vos erreurs lugubres & cyniques ;
Vous inspirez l'effroi, la haine, ou le mépris,
La solide vertu se plait avec les ris.*

L'abbé L****.

Conclusiones philosophicæ, quas præfide venerabili viro, domino Joanne Josepho Gerard artium doctore, & philosophiæ professore primario, defendet &c. Lovanii die 1. Junii 1778, typis academicis.

Quoique les bornes de ce Journal ne nous permettent pas de rendre compte des différentes theses qui déploient les fruits & les succès de l'éducation littéraire, nous faisons volontiers une exception à la règle générale en faveur de ces *Conclusions philosophiques*, non-seulement parce qu'elles nous ont été particulièrement recommandées par des personnes que nous obligeons volontiers, mais

parce nous y avons remarqué beaucoup d'érudition, joint à une philosophie saine & à une logique en général exacte & précise. Quelques endroits nous ont paru mériter une attention particulière. L'auteur est fort mécontent de l'énorme multitude d'ouvrages en tout genre, dont le public est accablé; il s'en plaint comme d'un vrai fléau de la littérature, & ces plaintes, comme nous l'avons déjà observé *, sont l'effet d'un discernement juste qui fait apprécier les moïens & la mesure des connoissances que la typographie nous présente, qui fait qu'une excessive abondance peut être l'effet ou devenir la cause d'une véritable disette. “ *Tanta interim scriptio-
num copia prorupit & etiamnum prorumpit,
ut infinitus legendi ardor eis leviter volven-
dis minimè sufficiat. Immanis illa librorum
moles scientiarum aditum occludit potiùs quàm
recludit, descendique cupidum obruit magis
quàm sublevat. In omni scientiarum genere
sexcenties eadem cum tadio recurrunt. Præ-
terquàm quòd enim nonnulli aucloris nomen
ementiti, ab aliis inventa & in lucem jam
edita in alium sermonem vertunt, eaque,
mutato paululùm verborum aut rerum ordine,
impudenter sibi affingunt; quisquis præterea
novi aliquid se excogitasse putat, illicò volu-
men integrum, dissertationemve longam, aut
prolixum commentarium meditatur: invento
suo, paginam unam vix implenti, duecenta
folia, hinc inde excerptarum rerum adjungit;
atque ita cum magna legentium satietate vo-
luminis pretium acquirit.*

* I. Mai
1778, p. 19
& 20.

Un des principes fondamentaux de la paradoxale éducation de J. J. R., est excellemment réfuté dans le deuxième paragraphe sur la morale, où l'auteur montre au doigt la facilité d'élever jusqu'à Dieu l'esprit & le cœur d'un enfant *. *Se cogitare, hoc est sentire, latari, velle &c., atque ita vivere, quamprimum intelligit puer. Vitæ suæ initium ex sui aliorumque incremento, ex plurimorum aliorum se ætate superiorum & inferiorum aspectu, ex dilectarum avicularum conspecto ortu &c. prospectum habebit, seque non semper extitisse facile intelliget: vitæ verò finem in animalis cujusvis cadavere contemplabitur. Interim quoque animadvertet se totum in potestate parentum esse eorumque arbitrio universam domum regi. Exinde haud difficulter agnoscet se quoddam ludat, gaudeat & vivat, parentibus caris, subblandientibus, benigna manu nutrientibus & foventibus debere. Sic profectò in puerilem animum insinuabitur grata erga parentes pietas ac reverentia, auditoque dulci patris & matris nomine, beneficiorum memor, totus amore subsiliet. Pro ratione qua parentes, ceu deos visibiles, verè noscet puer, venerabitur & colet, eosque sibi puero quondam similes, ac tunc ipsis quoque parentes fuisse utcumque intelliget; id temporis opportunè in invisibilis Dei cognitionem inducetur. In Deum primò intendet tanquam in suum suorumque parentum ac omnium hominum Patrem amantissimum; rerum omnium, nominatim ei optatarum, Opificem dexterrimum, qui mundum*

* Autres méthodes, 1. Janvier 1775, p. 16.
— 15. Janv. 1775, p. 91.

dum universum , uti parentes domum , regit & gubernat ; ex cujus voluntate etiam parentes ipsi omnino pendent.

Une assertion de Mr. de la Chalotais touchant l'éducation & le choix d'un instituteur , n'a point échappé au philosophe de Louvain ; il en découvre la fausseté dans la constitution même & dans les affections les plus naturelles du cœur humain. Ce magistrat dans son *Essai sur l'éducation* prétend que les hommes qui ont des enfans , sont les plus propres à servir d'éducateurs ; on lui fait voir l'erreur de cette opinion par une réflexion dont tout pere sentira la vérité. *Scientiis unice docendis nihil quidem conducit vita cælebs : at pueris instituendis , nec non moribus condendis cælibes cæteris multò aptiores sunt. Quippè morum institutio alumnorum amorem in institutore non mediocrem absolutè requirit : bonus autem pater totum amorem in liberos suos profundit ; ejus præcordia aliis pueris exhausta sunt.* En effet la paternité absorbe toute l'affection & le zèle de l'éducateur en faveur de ses propres enfans , & ne lui laisse que de l'indifférence pour ceux des autres.

En différant sur l'objet & les moyens de la béatitude , l'auteur s'arrête avec une complaisance bien placée sur ce passage de Mr. d'Aguesseau *. “ Au premier coup d'œil que je
 „ jette sur moi-même , je vois que l'Être su-
 „ prême a donné à l'homme deux facultés
 „ différentes , par lesquelles il a bien voulu
 „ imprimer sur lui quelques traits de ressem-
 „ blance avec son Auteur. La première , est
 „ une intelligence , ou un entendement capa-

* *Institut au droit public.*

„ ble de connoître. La seconde, est une volon-
 „ té faite pour aimer. L'objet de l'une & de
 „ l'autre est infini. L'œil ne se rassasie point
 „ de voir : l'esprit a un désir de connoître
 „ qui n'a point de bornes, qui croît, qui se
 „ multiplie avec ses connoissances même,
 „ parce que tout ce qu'il découvre étant
 „ borné, il veut toujours voir au-delà de ce
 „ qu'il a vû. La volonté de l'homme, aussi
 „ infatiable que son intelligence, & peut-être
 „ encore plus, éprouve également que tout
 „ ce qui est fini ne fait qu'irriter sa faim bien
 „ loin de l'appaiser. Dégoutée bientôt des ob-
 „ jets qu'elle possède, elle en cherche toujours
 „ des nouveaux, sans en trouver jamais au-
 „ cun qui remplisse ce vuide immense qu'elle
 „ sent au fond de son être „

„ “ Si j'ose élever ensuite mes foibles yeux
 „ vers l'Être suprême qui a allumé en moi
 „ cette soif ardente & continuelle du vrai &
 „ du bien, je sens d'un côté qu'un Dieu sou-
 „ verainement juste ne sauroit avoir formé
 „ en moi ce désir éternel & inépuisable, qui
 „ est comme le fond de mon être imparfait,
 „ pour ne le contenter jamais ; & je ne sens
 „ pas moins de l'autre, que lui seul peut satis-
 „ faire pleinement ce désir, parce qu'il n'y a
 „ qu'un objet infini dont la possession puisse
 „ remplir la capacité d'une intelligence & d'une
 „ volonté qui, quoique finies dans leur na-
 „ ture, sont cependant infinies dans leurs
 „ désirs Ce qui me flatte même dans
 „ les autres êtres, ne consiste que dans ce
 „ sentiment agréable qu'il plaît à Dieu, de

„ me donner à leur occasion. Malheur à
 „ moi si j'en abuse pour m'attacher à des
 „ biens indignes de mon amour, & incapables
 „ de le satisfaire ! Mais si je le fais, c'est moi
 „ seul qui deviens mauvais, & Dieu demeure
 „ toujours souverainement bon, parce qu'il ne
 „ me donne un pareil sentiment que pour me
 „ faire tendre à celui qui en est l'auteur „.

Il y auroit bien des choses à citer si on
 vouloit recueillir tout ce qui dans cette these
 est le fruit de la science & de la sagesse ; & il
 y auroit une collection encore plus riche à
 faire, si l'auteur par une lecture peut-être trop
 étendue & trop assidue des nouveaux ouvra-
 ges, n'avoit, sans s'en appercevoir, adopté cer-
 taines assertions dont sans doute il n'a pas dé-
 couvert du premier coup d'œil tous les rap-
 ports, & que la vogue générale dont elles
 jouissent, l'a empêché de soumettre à un exa-
 men sérieux. Par ex. nous ne pensons pas que
 la physique ait fait de nos jours plus de progrès
 que dans tous les siècles passés : *Nostrâ ferè
 ætate ed usque progressa est physica, ut brevi
 tempore spatia majora quàm omnibus retrò
 sæculis incrementa ceperit* Plus d'une fois
 nous avons eu occasion de montrer que les
 plus bruyantes découvertes de ce siècle ne se
 sont guère soutenues à l'examen d'une expé-
 rience bien faite. Mais en accordant qu'elles
 sont très-réelles, il est encore vrai qu'elles sont
 très-ancienne ; Mr. Dutens l'a démontré dans
 son traité de *l'Origine des découvertes attri-
 buées aux modernes* *. — La modification
 que l'auteur met aux éloges donnés à Mr.

* 15. Août
 1777, p. 554

Storchenau, en disant qu'il auroit mieux écrit sur les opérations de l'esprit s'il avoit lu les ouvrages de Mr. de Condillac, ne nous paroît pas fondée. Nous sommes au contraire persuadés que la psychologie n'a rien gagné par la publication des idées du philosophe françois; nous trouvons le professeur de Vienne plus sage & plus sûr. L'auteur fera peut-être de notre avis, s'il examine sans prévention les excellentes observations que l'abbé de Lignac (*lettres d'un Américain*) oppose aux opinions de Mr. de C. — L'espace étroit que renfermé le cours ordinaire de la vie humaine, est mesuré, selon l'auteur, sur notre manière de vivre; il croit qu'il ne seroit pas impossible de reproduire la longue vie des Patriarches, si on imitoit leur frugalité: *Verisimile videtur homines pristinam vitæ longinquitatem pedetentim affecturos fore, si pristinam quoque vivendi rationem infisterent.* Pour découvrir la fausseté de cette conjecture, il suffit de considérer que depuis le tems de David jusqu'en 1778 le terme de la vie est le même (a), quoique depuis ce tems l'homme se soit nourri de mille façons différentes; il n'y a qu'à considérer que depuis

(a) *Dies annorum nostrorum in ipsis septuaginta anni. Si autem in potentatibus octoginta anni, & amplius eorum labor & dolor.* Ps. 89. — La détermination de ces bornes est attribuée par le saint Roi à un arrêt de la colère de Dieu, & point du tout au genre de nos alimens. *Quoniam omnes dies nostri defecerunt, & in irâ tuâ defecimus.* Ibid. v. 9.

depuis la Chine, jusqu'à l'Espagne, depuis la Nouvelle-Zemble jusqu'à l'Île d'Otaïti, la mort arrive à peu près à la même époque, quoique dans tout cet espace il n'y ait pas deux peuples dont la manière de se nourrir soit exactement la même. Les sauvages qui ne font usage que de la nourriture la plus simple, ne vivent pas plus long-tems que les Européens. L'auteur lui-même fait une réflexion qui renverse de fond en comble l'espérance d'égaliser notre vie à celles des Patriarches, en observant que depuis le déluge, la terre est toute changée, que le bled, les légumes & les fruits sont altérés & dégradés par le mélange des terres &c. *Depravatis per eluvionem frugibus, oleribus & fructibus, terris variè commistis, atque pinguedine elutâ &c. &c.* — Après avoir établi que tous les hommes sont égaux par leur nature, il conclut de ce principe que la servitude est injuste. Il cite Montesquieu peut-être avec un peu trop de confiance. Car si on appuie beaucoup sur ce principe de l'égalité, on renversera la dépendance, la subordination, l'inégalité des conditions, si essentielle à la société; on renversera, dis-je, tout cela exactement avec le même argument qu'on oppose à la servitude; on condamnera le genre de servitude où se trouvent les soldats, les matelots, les artisans, les domestiques, tout comme celle qui est fondée sur la propriété de mes terres que j'ai abandonnées sous cette condition à des

cultivateurs indigens (a). Eh pourquoi cette condition ne feroit-elle pas juste ? pourquoi ne me feroit-il pas permis de donner mon bien à un pauvre, de le nourrir & de le vêtir par le produit de mes champs, à charge qu'il me serve, que sa famille & sa postérité soient obligées à tel ou tel travail, à tel ou tel hommage ? On voit par-là combien il est dangereux d'adopter ces fortes de principes, si féconds en conséquence dès le moment qu'on les laisse conclurre dans un seul point (b).

— Mr. Wolff, en parlant des vices contre les mœurs qui commencent à gagner le cœur d'un enfant, conseille très-sagement de ne pas lui épargner des corrections qui agissent un peu sur les sens, parce que de simples paroles ne guérissent guere ces fortes de vices, sur-tout dans un enfant, où le sentiment physique a plus de prise que la raison (c). Là-dessus il ajoute des observations et des réflexions

(a) C'est le principe de presque toutes les servitudes en usage en Europe.

(b) Ces principes d'ailleurs si reçus, si applaudis, n'ont aucun sens bien déterminé. *Tous les hommes naissent égaux*, par ex. Cela est-il bien vrai ? Le fils d'un Roi de France, n'est-il pas en naissant l'héritier du trône ? L'enfant d'un de mes sujets n'est-il pas en naissant mon sujet ? A ces fortes d'axiomes obscurs & ambigus, il en faut opposer un autre clair, précis & qui dissipe l'illusion de l'équivoque; par ex. *La raison nous apprend que tous les hommes ne doivent pas être égaux, puisque cette égalité détruiroit la société.*

(c) *Quoniam infantibus & pueri voluptatem nocuam ab innocua discernere nequeunt nisi solo sensu, solo autem sensu voluptas nocua ab innocua discerni nequit, nisi statim in molestiam degenerat, aut molestiam parit; educatoribus cura esse debet,*

dessus notre auteur s'écrie : *O duram hominì vocem , puero horrendam & vix unquam audiendam !* Une éducation à coups de fouet ne feroit certainement pas l'éloge de la nature humaine ; elle supposeroit autant de brutalité dans l'instituteur qu'elle produiroit de stupidité dans l'élève. Mais il est néanmoins tristement certain que plusieurs caracteres ne se plient point aux leçons purement spéculatives ; il est certain encore que bien de jeunes gens auroient fait moins de progrès dans le vice , sur-tout dans celui dont parle Mr. Wolff , si le souvenir de leurs premières fautes leur avoit été imprimé d'une manière à n'y pas songer avec complaisance (a). Un maître très-supérieur à Mr. Wolff , nous apprend la même chose ; il connoit bien le cœur humain , c'est lui qui en a formé les plis les plus secrets (b).

Réf. sur le
même sujet.
15. Juillet
1776, P. 424.

ut infantes ac pueri ex actionibus quas voluptas nocua commendat , molestiam eadem majorem sentiant , verberibus primùm , & ubi vim eorum experiti , minis ab iisdem deterrendi. Eth. part. 2. §. 19.

(a) Dans les hommes les plus instruits , les plus éclairés , ce vice impérieux s'éleve & persévère avec empire sur les débris de la raison , de la religion , de l'expérience , bravant les remords , les dégoûts & les dépits ; & on se persuade que dans un enfant il s'anéantira par un léger refroidissement dans l'affection de ses parents * ? Non , ce n'est pas-là la marche du cœur humain.

* Mera parentum amoris remissio.

(b) *Qui parcit virgæ , odit filium.* Prov. 13. — *Noli subtrahere a puero disciplinam : si enim percussis eum virgâ , non morietur. In virgâ percuties eum , & animam ejus de inferno liberabis.* Prov. 23. — *Virga atque correptio tribuit sapientiam : puer autem qui dimittitur voluntati suæ , confundit matrem suam.* Prov. 29.

MR. Vimont, docteur en médecine ; au bourg de Sap en Normandie, vient de faire annoncer dans les papiers publics ; que dans une maison de cet endroit où l'on étoit dans l'usage de faire couvrir les œufs de canne par des poules, douze de ces œufs ayant été mis, dans cette intention, sous une poule, un chat, qui avoit contracté une amitié singulière avec cet animal, avoit voulu partager sa peine ; qu'il en avoit tiré trois à lui, sur lesquels il s'étoit couché à l'exemple de la poule : qu'au bout du terme ordinaire de l'incubation, les neuf œufs couvés par la poule avoient donné neuf cannetons, mais que les trois que le chat avoit fomentés de sa chaleur, n'avoient d'abord rien produit ; qu'au bout de 4 ou 5 jours, le chat ne les quittant pas, on avoit pris le parti de les casser, & qu'on a été très-surpris de trouver dans chacun de ces œufs un petit monstre participant de la nature du chat & de celle du canard, dont deux étoient vivans & l'autre mort. Mr. Vimont, auteur de cette observation, conserve un de ces monstres *canard-chat* dans l'eau-de-vie, qu'il offre d'envoyer aux curieux de ces sortes de phénomènes. En voici la description. La mâchoire inférieure est semblable à celle qui sert à former le bec des oiseaux, c'est-à-dire, du canard, avec une langue qui occupe toute la longueur de cette partie. A la place de la partie supérieure du bec, on voit un nez ou museau de chat. Ce petit monstre a quatre pattes, dont les pieds sont membraneux comme ceux du canard, avec cette différence que les ongles finissent en petites griffes très-pointues & très-fines. Cet animal a des ailes qui prennent naissance à l'articulation des épaules. Tout le corps est recouvert d'un long duvet noir-brun qu'on prendroit pour du poil.

La réalité de ce phénomène a été adoptée

sans peine par presque tous les naturalistes. Le judicieux abbé de Fontenai, auteur des *Affiches de provinces*, s'est empressé d'en faire part au public. Le *Journal encyclopédique* après nous avoir donné tout le détail de cette affaire, ajoute que ces monstruosités ne sont pas rares, qu'au Brésil on en voit plusieurs d'un genre à-peu-près semblable, il cite l'*Histoire du Brésil* par Margraave, & le *Journal de médecine*. Nous avons le malheur d'avoir une crédulité un peu tardive, & le contentement indocile. En lisant cet article plusieurs réflexions ont troublé le plaisir que devoit naturellement nous causer la découverte d'une nouvelle variété dans la manière d'être des animaux, & une nouvelle ressource de richesses dans la différence spécifique des êtres.

1°. Ces monstruosités, vraies ou prétendues du Brésil, quand même on les supposeroit bien avérées, sont absolument étrangères à la question actuelle, puisque ce n'est nullement l'incubation qui les a produites.

2°. Depuis trois mille ans que les poules couvent des œufs de cannes ou de dindes, il n'est pas arrivé une seule fois, que les canards ou les dindons éclos par la chaleur de la poule, aient eu la moindre ressemblance avec l'animal incubant, pas un trait, pas une plume; quoique la poule ait une analogie bien plus marquée avec la canne & la dinde, que le chat, & dès-lors une influence plus forte sur les œufs qu'elle couve.

3°. Durant plus de cent ans on nous a donné pour des basilics, fruits du serpent &

du coq (a), de petits monstres faits avec différens animaux artivement contournés. Les bonnes gens ne doutoient pas de la réalité de ces êtres hideux; aujourd'hui on rougiroit de n'être point au fait de cette imposture (b). Or ne pourroit-on pas croire que ces canards-chats ont une origine à-peu-près semblable à celle des serpens-coqs? sur-tout si on considère les différentes circonstances de

(a) Le P. du Cerceau dans son charmant poëme des poules nous fait le récit suivant de la génération du basilic :

Mais sur-tout laissez ces petits, (*œufs*)

Qui semblent tenir d'une pie,

Leur forme & généalogie.

Bien plus on dit qu'en leur estoc

Ce sont fruit du ventre d'un coq

Et s'ils étoient couvés peut être,

On en verroit des serpens naître;

Or pour dire de bonne foy,

Ce que sur ce sujet je croy,

C'est une fable toute pure,

Contraire au bon sens & à la nature.

Le coq, dit-on, pour le certain,

Trouvant un je ne fais quel grain,

L'avale & dedans ses entrailles

Avecque ses autres mangeailles,

Ce grain se change asûrement

En un œuf au lieu d'excrément.

Mais comment est-ce qu'on le prouve,

Des bonnes preuves je n'en trouve.

(b) J'en ai vû plusieurs dans le cabinet impérial à Vienne, d'autres à Presbourg, à Manheim, à Claufenbourg &c. On les fait ordinairement avec des coqs d'Inde, avec des lézards ailés, ou avec les peaux marquetées des rayes.

cette histoire, qui présentent un grand nombre de moïens de faire illusion. *Ces œufs cassés cinq jours après* que ceux que la poule couvoit fussent éclos; par qui ont-ils été cassés? quelles sont les personnes qui ont été présentes à cette opération qui intéressoit si fort l'histoire naturelle? quel physicien a vérifié la nature de ces monstres, l'ensemble de leurs membres, la constitution mélangée qui marquât visiblement l'empreinte d'une génération exotique &c. . . . En vérité, l'histoire du basilic est bien mieux constatée.

4°. Si le coït même le plus anomal ne peut rien changer à la génération des ovipares, que peut faire la simple incubation? On fait que l'accouplement du lapin & de la poule 1°. ne produit rien du tout, si le coq n'opere ensuite d'une manière plus conforme aux intentions de la nature (a). 2°. Que cet accouplement quelque répété qu'il puisse être, n'influe que légèrement sur le plumage, en couvrant les poulets de quelques poils. Le moïen de comprendre

(a) L'accouplement du lapin & de la poule est une chose incontestable. Je m'en suis assuré, il n'y a pas long-tems, dans la ménagerie du Duc Charles à Bruxelles. Mais il n'est pas également sûr que les poules couvertes de poils, qu'on y voit, doivent cette modification de leur plumage à l'influence du lapin. Il y a une race de poules dans la province de Quelinfu, qui a naturellement des poils blancs; j'en ai parlé d'après Marc Paul dans le Journal de Mars 1774, p. 179; & j'ai des raisons particulières pour douter, si les poules de Bruxelles ne sont pas de la même race.

après cela que la seule incubation produise des canards-chats ?

5°. Si on nous permettoit de plaisanter dans un sujet si grave, nous concluions d'après l'expérience de Mr. Vimont, que les poulets d'Egypte devroient être moitié fourneaux & moitié oiseaux ; & cela parce que les fours influent autant sur le développement de l'œuf que le chat de Sap ; or comme les poulets-fourneaux n'ont pas encore paru parmi la gent volatile, j'ai quelque crainte, que les chats-canards ne tardent encore long-tems à paroître ; j'apprehende de trouver encore ici une nouvelle vérification de la judicieuse observation de Mr. de V, que j'ai rapportée dans le dernier Journal, p. 422 : *Notre siècle &c.*



* P. 417. **N**ous avons annoncé dans le dernier Journal * un remède universel & infaillible contre toutes les maladies possibles, excepté peut-être la décapitation parfaite. Mr. le professeur Morati, anatomiste très-célèbre de l'université de Pavie, vient d'en trouver un autre, qu'on dit être même plus sûr & plus efficace que celui de Mr. Adrien. Les partisans de la philosophie moderne s'en promettent sur-tout de grands succès. C'est *de marcher à quatre pattes*. Le savant a démontré, on ne peut pas plus clairement par tous les secrets de l'anatomie, que toutes les maladies venoient du système insensé de ne marcher que sur deux pattes, & de garder les deux autres pour des opérations

superflues. Cependant qui le croiroit ? les auditeurs de Mr. Morati, de cet homme si zélé pour le bien de l'humanité, ont encore assez de préjugé & d'entêtement dans ce siècle de lumieres, qu'ils ont osé se moquer de cette doctrine salutaire, qu'ils ont déferé le grand homme à je ne fais quel tribunal de persécution, d'inquisition & d'intolérance; & le bienfaisant Mr. Morati a été obligé d'abandonner sa chaire de professeur, & de quitter Pavie avec assez de précipitation. Tel est la prévention de ces stupides ultramontains en faveur de la marche pernicieuse sur deux jambes exclusivement !

Si de pareilles folies, dont on trouve l'éloge dans plus d'un papier périodique, pouvoient mériter une réfutation, on la trouveroit dans les deux genoux ; qui dans le corps humain étant tournés vers le devant & tout opposés à ceux des brutes, opposent à la marche quadrupédale un obstacle évident ; on la trouveroit dans la configuration du pied, dont la plante est faite visiblement pour soutenir le corps, & a dans l'enfant nouveau-né une dureté & une consistance que les mains n'ont pas ; on la trouveroit dans le visage & le port de l'homme, dont la supériorité sur la brute se manifeste par les traits même du corps : sa tête présente une face auguste sur laquelle est imprimé le caractère de sa dignité ; l'image de l'ame est peinte par sa physionomie ; l'excellence de sa nature perce à travers les organes matériels, & anime d'un feu divin les traits de son visage ; sa démarche ferme &

Pfal. 48.

hardie annonce sa noblesse & son rang (a). Mais toutes ces observations deviennent inutiles contre des hommes occupés à se dégrader, à détruire jusqu'aux vestiges physiques de leur origine céleste, & à se ravalier au rang des végétaux ou des êtres purement sensitifs.

Homo cum in honore esset, non intellexit: comparatus est jumentis insipientibus, & similis factus est illis.

(a) Les philosophes payens avoient une toute autre idée des choses que ceux de ce siècle; il ne leur venoit pas en pensée d'adopter la marche quadrupédale; Dieu, selon eux, l'avoit rendue incompatible avec la nature de l'homme:

*Pronaque cum spectent, animalia cætera terram,
Os homini sublime dedit, cælumque tueri
Jussit & erectos ad sidera tollere vultus. L. 1. Metam.*

On peut lire sur cette matière un traité de Mr. Blumenbach: *De generis humani varietate*, imprimé à Gœttingen en 1776, dans lequel il réfute les imaginations de Moscati.

Lettre adressée au rédacteur de la gazette politique de Deux-Ponts, & insérée dans cette feuille, mardi 7 Juillet 1778.

” JE viens, Monsieur, de lire avec étonnement la réponse que vous faites à une lettre qui vous a été écrite au sujet de Voltaire; elle n'étoit pas de moi, & je n'en connois pas l'auteur; mais je pense comme

lui sur cet objet : & , sans me nommer , je puis vous dire que mon sentiment n'est rien moins qu'indifférent pour le succès de vos feuilles périodiques „

“ Ne croïez pas , Monsieur , qu'il n'y ait que des gens piqués ou jaloux , ou fanatiques qui censurent Voltaire ; je ne mérite aucune de ces qualifications. Cependant tout en avouant que Voltaire a été excellent poëte , & si vous voulez , dans les différens genres , je suis bien éloigné de lui accorder aucune louange comme philosophe , comme historien , comme physicien , & moins encore comme théologien. Cet homme enivré de l'encens que lui ont prodigué ou les ignorans , ou les impies & les libertins , ou les écrivains timides , qui craignoient le venin de sa critique , a eu la folle ambition de passer pour être universel , d'où il est arrivé qu'aux yeux de tout homme connoisseur impartial , il n'a été que bon poëte & écrivain fort agréable par la beauté de son stile , & la richesse de son imagination , avec une ame dépravée & beaucoup d'orgueil. Cet homme hardi , sans mœurs dès l'enfance , sans religion , sans probité ; qui s'est déshonoré dans cent occasions , méritoit-il les éloges que vous lui prodiguez ? donner à un homme de cette espece , le nom de grand homme , n'est-ce pas avilir , prostituer , cette dénomination ? Pouvez-vous , Monsieur , ignorer qu'en s'appant , en décrivant la religion qu'il avoit professée , & toutes les religions , il a porté aux mœurs un coup funeste ? Qu'il ne peut être regardé par des personnes sensées , que

comme un monstre qui au-lieu de faire la gloire de la France, l'a déshonorée aux yeux des nations ? En y réfléchissant bien, ne pensez-vous pas qu'il est honteux pour ceux qui avoient la force en main de n'avoir pas puni sévèrement les écarts scandaleux & continuel de cet impie ? Je n'approuverai jamais qu'on persécute un homme sur sa manière de penser, quand il la garde pour lui ; mais ceux qui sont les tuteurs, les protecteurs des peuples ne doivent-ils pas mettre un baillon à un forcené qui travaille sans relâche à faire mépriser la religion dominante, sans rien mettre à la place, sans laisser aucun frein pour contenir les méchans ? Je ne pardonnerois pas sans peine à un écrivain de décrier les ministres du culte dominant, quand même leur conduite seroit digne de réprehension ; mais décrier la religion parce que quelques-uns de ses ministres seroient vicieux, c'est une impiété digne des plus grands châtimens. Il convenoit peut-être d'ouvrir les yeux des peuples abusés, sur la charlatanerie ou la superstition de quelques prêtres ou moines qui font tort à la religion ; mais convenoit-il de ne plus laisser d'objet de croiance ? De persuader au peuple qu'il peut tout se permettre quand il fait cacher ses forfaits aux yeux des hommes ? „

“ Je rougis pour l'académie d'avoir fait des bassesses envers cet homme méprisable, pour une partie du royaume, d'avoir célébré son arrivée en France ; pour presque tous nos écrivains modernes d'avoir profitué les adulations

à ce vieillard forcené , parce qu'ils obtenoient quelque approbation de sa part , ou qu'ils craignoient les traits de sa plume envenimée. Ne déshonorez donc plus vos feuilles , Monsieur , par des éloges qui ne pourront cesser de paroître ridicules , que quand un jour on ne consultera plus que les écrits de Voltaire , & qu'on ne se souviendra plus que ce fut un des hommes les plus impies , les plus malhonnêtes & les plus lâches que la France ait produit „



*Vers adressés à un homme de lettres , par
M. F. P. D. R. , en lui faisant un présent de bougies.*

L'Autre jour le dieu d'Amachonte
Dormoit près du double coteau ;
Je m'avance , & d'une main prompte
Je me saisis de son flambeau.



Dois-je encor craindre sa puissance ?
Hélas ! ce flambeau redouté
Loin du sentier de l'innocence
Peut-être un jour m'eût écarté.



Pour prévenir un sort si triste ,
Au sein d'un brasier allumé
Je le fais fondre , & par l'artiste
En bougie il est transformé.



Approuvez mon heureuse audace ,
Daignez en agréer le prix ,
Je consacre au dieu du Parnasse
Ces armes du fils de Cypris.

Quelques personnes distinguées par leur naissance & par leur zèle pour le soulagement de l'humanité, ont fait demander à la faculté de médecine de Paris une question sur un point de médecine pratique, offrant une somme de trois cents livres à celui qui, au jugement de cette compagnie ou de ceux de ses membres qu'elle commettra à cet effet, aura le mieux traité cette question : *Le traitement de la fièvre miliaire des femmes en couche.* La faculté avertit ceux qui voudront concourir, d'éviter toute explication systématique, d'emprunter leurs tableaux de l'observation seule, & de fonder le traitement sur l'expérience. Elle désire qu'ils exposent clairement, 1°. le caractère de la maladie d'après ses signes & ses symptômes; 2°. en quoi elle diffère de la fièvre miliaire qui, épidémique, attaque indistinctement les deux sexes; 3°. si la diversité de couleur dans les boutons établit une différence réelle dans le caractère de la maladie; 4°. quel traitement elle exige à raison du tems de son invasion, de ses symptômes, de la couleur des boutons & des autres circonstances où se trouve la femme en couche; 5°. s'il est quelques précautions à prendre, même après que la maladie paroît dissipée, & pour préserver de la récidive dans une nouvelle couche. Les mémoires écrits en latin ou en français, seront adressés avant le 10 du mois d'Octobre de cette année, & revêtus des formalités ordinaires, francs de port, à Mr. le Doyen, ou lui seront remis par une personne tierce. La valeur du prix sera remise en espèces, ou en une bourse de 150 jettons d'argent, portant l'empreinte du doyen en place. La proclamation s'en fera le jour de la séance publique, qui aura lieu avant le premier Novembre 1778.



ON a éprouvé dernièrement à Paris & aux environs, l'efficacité des lotions avec l'oxycrat (mélange d'eau & de vinaigre) comme un préservatif de la petite-vérole. On met un tiers de vinaigre sur deux tiers d'eau, & on lave deux ou trois fois par jour, les mains & le visage de ceux que l'on veut préserver. Ce moyen a réussi sur un grand nombre de personnes obligées de vivre même au milieu de la contagion. On se trompe si l'on croit qu'il suffit de donner de l'air aux meubles & aux appartemens pour les purifier. Lorsqu'on a pu empêcher la communication & qu'une personne suspecte est entrée dans la maison, a touché des meubles, &c, le meilleur parti qu'il y ait à prendre, c'est de bien laver tout ce qui peut l'être sans inconvénient, & d'exposer les meubles au grand air.



☞ Ceux qui ont fait relier, en forme d'*Atlas*, la nouvelle carte des Pays-Bas, en ont étrangement déplacé toutes les pièces, en suivant les *numero* marqués sur les cartes. Je crois rendre service au public en indiquant l'ordre qu'il faut suivre, pour donner aux différentes parties de cette carte précieuse, le mérite de la cohérence & de l'ensemble. XVI. I. XI. XXII. XVII. XXIII. II. III. IV. V. VI. VII. VIII. IX. X. XII. XIII. XIV. XV. XVIII. XXV. XXI. XX. XIX. XXI.

Il faut observer, qu'en suivant cet arrangement, il est nécessaire de placer à la fin ou au commencement de l'*Atlas*, un petit catalogue avec le contenu des cartes, afin qu'on puisse aussi tôt trouver celle qu'on veut consulter. P. ex. frontispice I. --- Explication II. --- Titre de la carte, avec une partie de la Flandre françoise III. --- Carte générale IV. --- Les échelles, avec

une partie du Hainaut-françois V. --- Table de l'arrangement des cartes particulieres pour la formation de la carte générale, avec le duché de Bouillon, Sedan &c. VI. --- Bruges, avec une partie de la Flandre & de la Zelande VII. &c. &c. Ces chiffres doivent être mis sur les cartes à la place des anciens.

Le *Chat* est le mot de la dernière Enigme, & *Papyrus* celui du Logogriphe.

J' Ai presque la même structure
 Chez l'homme & chez les animaux ;
 Quoique foible de ma nature,
 J'annonce par ma contéxure
 Leurs desirs, leurs biens & leurs maux,
 Trente dangereuses femelles
 Sont comme autant de sentinelles
 Qui me gardent dans ma prison ;
 Je n'en sors point en dépit d'elles,
 Et si, par leur permission,
 J'en sors, c'est par dérision,
 Ou bien pour rafraichir la porte
 Par laquelle il faut que je sorte.
 La raison m'impose des loix
 Chez le philosophe & le sage ;
 Mais je fais valoir tous mes droits
 Chez le sexe aimable & volage.

☞ Nous avons reçu un si grand nombre de pieces en vers & en prose, sur la mort de Mr. de Voltaire, qu'il ne nous est pas possible d'en faire part au public sans une affectation qui ne plairait point également à tous les lecteurs ; nous prions les auteurs qui nous les ont adressés, de ne point s'offenser, si nous ne faisons usage que de celles qui nous paroissent le plus à l'abri de la critique.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 20 Juin.)
 Les partisans des Russes augmentent de jour en jour dans la Crimée, & la Porte ne voit presque plus que le moïen de les exterminer tous pour s'assurer de leur fidélité : il faut que les insinuations des Russes soient bien puissantes sur les Turcs même, puisque le nouvel Hospodar de Moldavie, le même que la Porte avoit envoyé pour remplacer celui dont elle avoit fait trancher la tête, s'est encore livré à eux ; il en a été du moins soupçonné ; & en conséquence il a été décapité comme son prédécesseur, & sa tête envoyée au ferrail. — La Porte a les yeux ouverts sur tout ce qui se passe en Allemagne entre différens Souverains au sujet de la succession de Baviere ; & comme elle est un peu éloignée du théâtre de la guerre qui peut s'ouvrir d'un moment à l'autre, elle a chargé le Vaivode de la Valachie, comme plus voisin, de n'épargner ni peine, ni argent, pour être instruit de tout ce qui arrivera, & de l'en informer, afin que le divan puisse prendre des mesures en conséquence. — La peste continue toujours ses ravages, & roule de palais en palais,

50 personnes sont mortes de ce fléau dans le ferrail & 10 dans le palais du Capitain-Pacha. Quelque grand que soit le mal réel, il est fort exagéré par les partisans des Russes qui espèrent par ce moyen éviter la guerre.

On apprend qu'une troupe d'Arabes des environs d'Alep vient d'attaquer quelques tribus de Turkmans, & leur a fait éprouver une perte d'environ 100,000 piastrès. Les chemins sont remplis de brigands, & depuis plus de trois mois les Européens ne peuvent transporter par les caravannes leurs marchandises d'Alexandrette à Alep, ce qui interrompt la circulation du commerce, retarde le départ des vaisseaux pour l'Europe & leur occasionne des pertes considérables. La récolte des grains donnant les espérances les plus flatteuses, le prix des bleds est réduit à la moitié de ce qu'ils se vendent.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 26 Juin.) Sa Maj. l'Impératrice après la réception de dépêches fort importantes venues de Londres, a ordonné de préparer sa flotte & de la tenir en état de mettre à la voile au premier ordre. — On ne fait pas encore si nous prendrons part à la guerre d'Allemagne ou non; il paroît que cela dépendra de la conduite des Turcs à l'égard des affaires de la Crimée. — Madame la Grande-Duchesse se trouve de nouveau enceinte, ce qui cause

une satisfaction générale dans tout cet empire.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 30 Juin.) Les universaux pour la convocation des diétines anté-comitiales , qui doivent s'assembler le premier lundi après l'Assomption (le 17 Août), ont été expédiés la semaine dernière. Dans le préambule le Roi dit , “ que né au sein
 „ de la nation polonoise , & élevé sur le
 „ trône par les suffrages libres de ses con-
 „ citoïens , c'est pour lui un devoir agréa-
 „ ble de ne jamais perdre ses obligations de
 „ vûe & de penser sans cesse aux droits &
 „ aux constitutions de sa patrie ; que , dans
 „ l'intention de les maintenir dans leur in-
 „ tégrité , Sa Majesté , encouragée d'ailleurs
 „ par l'attention de son conseil-permanent ,
 „ a cru ne pas devoir omettre la convoca-
 „ tion de la diète ordinaire , qui devoit se
 „ tenir cette année ; qu'en conséquence elle
 „ notifie par les présens universaux aux il-
 „ lustres palatinats , terres & districts , qu'elle
 „ a choisi sa résidence de Varsovie pour y
 „ tenir la sus-dite assemblée ; & qu'attendu
 „ que par un *sancitum* de la confédération
 „ générale , lors de la tenue de la dernière
 „ diète , aiant force de loi , l'époque des
 „ diètes ordinaires & celle des diétines ont
 „ été remises à leur ancien terme ; savoir ,
 „ de la première , au lundi après la St. Mi-
 „ chel , & des autres au lundi après l'As-
 „ somption , elle a fixé le 5 Octobre pour

„ l'ouverture de la diète (sauf le tour alternatif de la province de Lithuanie pour le bâton de maréchal) & le 17 Août pour la tenue des diétines „. Le Roi ajoute, que, *la situation de la république étant suffisamment connue aux illustres palatinats, terres & districts, comme aussi ce qui seroit encore requis pour l'établissement du bon ordre, & ce qui manque pour assurer la considération due à ce royaume jadis si respecté en Europe, il étoit peu nécessaire, que Sa Maj. exposât par les présens universaux les objets à traiter par la prochaine diète; que, dans l'attente que les illustres palatinats, terres & districts, éliroient pour nonces des hommes, choisis d'entre les meilleurs & les plus notables habitans, éloignés de toutes vues d'intérêt particulier, & n'ayant pour objet que le bien-être de la patrie, il lui seroit infiniment agréable de réunir ses soins aux leurs dans les délibérations les plus utiles pour la république, &c.* — On publie enfin, depuis quelques jours, la première partie du code, imprimé sur format in-folio, en langue polonoise. Cette 1^{re}. partie occupera les esprits à la prochaine diète, & sera soumise au jugement & à l'approbation du Roi & des Etats. On assure que la 2^e. & la 3^e. parties seront prêtes aussi pour la prochaine diète. On dit que l'auteur de ce nouveau code est Mr. le comte de Zamoyski, ci-devant grand-chancelier de la couronne, chargé, à la dernière diète par le Roi & la république, de la rédaction de cet

important ouvrage. Dans la premiere partie, il a traité des personnes; dans la deuxieme, il s'occupera des faits; & dans la derniere, il fixera la maniere & la forme qui doivent être observées en matieres litigieuses.

Comme le débit de notre tabac devient tous les jours plus considérable, on ne peut l'attribuer qu'à sa bonne qualité qui le fait préférer à celui qui venoit de l'étranger. En effet on n'en a vendu d'abord que pour 40 mille florins polonois par mois; mais actuellement on en vend pour cent mille; c'est un million 200 mille florins de moins que nous paierons par an aux étrangers pour nos fantaisies en ce genre. — Toutes les parties de la police n'étoient pas également bien administrées dans cette capitale; il y regnoit sur-tout un abus qui avoit jetté de profondes racines, & qu'on ne réprime pas assez sévèrement dans bien d'autres pais: tout particulier, quel que fût son état, portoit l'épée & même l'uniforme d'officier. Cette mauvaise coûtume jettoit la plus grande confusion dans les rangs & les conditions; on a vû même des domestiques assez insolens pour paroître hors de chez leurs maîtres l'épée au côté, & vêtus en habits d'officier. Le conseil-permanent vient de réprimer cet abus, par les ordres les plus séveres. On assure que dans la waywodie de Ploscko, il y a une bande nombreuse de voleurs, dont la plupart sont couverts d'uniformes & prennent impudemment le titre d'officier: on ajoute que l'on en a déjà pris quelques-uns,

qui vraisemblablement seront cassés sur l'échaffaut.

E S P A G N E.

MADRID (*le 28 Juin.*) Comme la flotte du Mexique n'est point encore arrivée à Cadix, la nation & le commerce commençoient à s'alarmer sur son compte. Ces craintes passant de bouche en bouche se grossissoient ; & comme on ignoroit le motif du retard, les uns l'imaginoient, les autres l'affignoient ; enfin le ministre des Indes a porté le calme dans tous les esprits, en rendant publique la note suivante : " Mr. de
 „ Ulloa, qui commande la flotte, seroit
 „ déjà à Cadix s'il étoit venu en droiture ;
 „ mais, suivant les ordres qui lui ont été
 „ expédiés, il ne peut guere aborder en Es-
 „ pagne que vers la fin de ce mois „ La nature de ces ordres commence à se répandre dans le public : on prétend qu'avant le départ des galions de la Vera-Cruz, la cour avoit envoyé ordre à Dom de Ulloa de ne pas aborder en Espagne, mais seulement aux isles Açores, & d'aviser de-là le gouvernement de son arrivée ; en conséquence, un bâtiment dépêché de ces côtes a apporté la nouvelle de l'arrivée des galions dans un port de ces isles, & la flotte y attend des ordres ultérieurs de la cour. Cette précaution paroit d'autant plus sage, que pendant leur traversée il pouvoit survenir en Europe des événemens imprévus, & que la cour auroit

eu dans ce cas la facilité d'envoïer un nombre considérable de vaisseaux de Cadix pour escorter cette riche flotte depuis les Açores jusques en Espagne.

Les deux ambassadeurs, l'un de France, l'autre d'Angleterre, paroissent être en grande méfinteiligence ; non-seulement ils ne se visitent plus, mais ils ne se saluent pas lorsque le hasard fait qu'ils se rencontrent quelque part. La nation espagnole est divisée au sujet de la guerre prochaine entre la France & la Grande-Bretagne. Les uns, & c'est le plus grand nombre, veulent que l'Espagne prenne parti pour les Bourbons ; les autres, mais ce n'est pas la portion la plus considérable, sont d'avis que l'on observe la neutralité. La cour paroît encore dans l'indécision sur ce point.

GIBRALTAR (le 18 Juin.) La frégate hollandoise qui se trouvoit en cette baie, est passée à Tanger, mais sans porter à l'ambassadeur de cette nation les 50,000 écus qu'il attendoit pour s'accommoder avec le Prince More. En conséquence cet ambassadeur revint ici sur la même frégate pour négocier cette somme, & retourner pour la paier. Il a laissé son consul à Tanger. Tous les consuls européens ont reçu ordre du Roi de Maroc de se rendre à la cour pour des affaires importantes. L'ambassadeur Ben-Abdimelec a reçu le même ordre pour commencer la négociation avec les capitaines russes qui l'ont amené, à qui il a donné le choix de rester à Tanger ou de se rendre ici.

Mais il paroît que cet ambassadeur n'a pas remué, & a envoyé un exprès à son maître, afin de pouvoir les amener avec lui pour les présenter, & achever la négociation tout d'un coup.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 30 Juin.) La cour a été alarmée d'une indisposition de la Reine-mère, qui se trouve toujours à Madrid, mais elle apprend avec satisfaction que Sa Maj. se trouve beaucoup mieux; on assure que lorsqu'elle sera entièrement rétablie, elle reviendra en Portugal.

De tems-en-tems, nous apprenons ici des choses qui nous font connoître de plus en plus la tyrannie & l'injustice qui dirigeoient l'ancien ministre. Dans le nombre considérable des malheureux qu'il avoit sacrifiés à son ambition, à ses craintes ou à sa jalousie, étoient plusieurs grands; & le désastre de ceux-ci étoit d'autant plus cruel, qu'une fois injuste envers eux, ce ministre croïoit avoir l'intérêt le plus pressant à les tenir éloignés de la cour, & à ne pas leur permettre de rompre les liens de la captivité à laquelle il les avoit voués. Parmi ces grands qu'il craignoit tant & qu'il maltraitoit si fort, étoit Mr. de Siabra y Silva; ce seigneur condamné, comme nous l'avons déjà dit, par la haine du marquis de Pombal, à une horrible prison, a reçu des bontés de Sa Maj. notre Reine, son rappel au moment où il s'y attendoit le

moins. A peine a-t il été délivré de ses chaînes, qu'il s'est hâté d'écrire à Son Exc. Dom de Mello, premier ministre actuel, une lettre dans laquelle après avoir témoigné sa reconnaissance pour l'humanité bienfaisante de Sa Maj. , il fait la peinture effrayante & trop vraie de toutes les horreurs auxquelles il s'est vu exposé depuis que l'implacable marquis de Pombal médita sa ruine, soit en Portugal, soit à Rio-Janeiro, où il fut envoyé en criminel d'état, soit à Loando & dans les pays d'Afrique les plus affreux, où on le laissoit végéter manquant de tout, & l'indigence étant le moindre des tourmens qu'il avoit à souffrir. Cette lettre dont on a répandu quantité de copies, a pénétré tous les bons citoyens de pitié pour Dom Siabra y Silva, & d'indignation contre le marquis de Pombal.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 30 Juin.) Le 22, sur le soir, Sa Maj. le Roi de Suède arriva ici dans le plus grand *incognito*; le lendemain, ce Souverain honora de sa présence les manœuvres du camp, & dîna avec toute la famille-royale au château de Friederichsbourg, d'où elle partit ensuite pour s'en retourner à Carlsron par Helfinbourg. Avant que de partir, Sa Maj. Suédoise engagea Son Alt. Sér. le prince Ferdinand de Brunswick & le prince de Bevern, à venir voir aussi les troupes suédoises manœuvrer. Ces deux princes le promirent, & partirent en effet le

25 d'ici , dans l'intention de remplir cet engagement. — Suivant un état circonstancié des forces de terre du Dannemarck & de la Norwegue , lorsqu'elles seront sur le pied complet où il a été résolu de les porter successivement, celles du Dannemarck consisteront en 6337 hommes de cavalerie, 33,646 d'infanterie, & 1308 de milices ; & celle de Norwegue en 4493 hommes de cavalerie & 29,122 d'infanterie, formant ensemble, avec 3789 hommes des corps du génie & de l'artillerie, 78,695 combattans.

On a imprimé par ordre de Sa Maj. en langue danoise, un livre de cantiques, dont on doit commencer à faire usage, le troisieme dimanche après la Trinité, dans la chapelle royale du château de Friedensbourg, huit jours après dans celle de Friederichsbourg, & dans les autres, à commencer du premier Octobre prochain. Sa Maj. a envoyé en présent cent exemplaires de ce livre aux églises de Friedensbourg, Friederichsbourg & Christiansbourg.

I T A L I E.

ROME (le 30 Juin.) La présentation de la haquenée a eu lieu le 28 avec les cérémonies accoutumées. Les médailles d'or & d'argent qui ont la valeur intrinsèque de six à sept ducats & que les Souverains Pontifes font dans l'usage de faire frapper pour la fête des Saints Apôtres Pierre & Paul & de distribuer au sacré-collège, à la prélatiure, aux officiers des sacrés-palais & autres

qui sont à son service, offrent d'un côté, selon l'usage, le buste de Pie VI ; mais au revers on voit le symbole de l'autorité qui fait signe à un génie de rompre une chaîne, avec cette inscription : *Portoriis sublatiis*, faisant allusion à la générosité du Pape régnant qui, pour soulager son peuple, a aboli les droits de péage dans tout l'état ecclésiastique. — Le St. Père s'est déterminé à ajouter une nouvelle aile au *Museum* du Vatican, commencé par Clément XIV & qu'il a augmenté considérablement. Cette aile communiquera avec la bibliothèque du Vatican ; le projet de Pie VI, heureusement régnant, est d'y placer les monumens antiques, très-rare & très-précieux qu'il a acquis & qu'il achète toujours à ses propres fraix.

On apprend de Civita-Vecchia qu'il est entré dans ce port deux bâtimens, l'un hollandois & l'autre vénitien, venans tous les deux d'Espagne & chargés de 50 mille piastres fortes, pour le compte de la secrétaire du Roi Catholique, qui les emploie à paier la pension annuelle de chacun des individus de la Société supprimée en Espagne & répartis dans l'état ecclésiastique.

NAPLES (le 25 Juin.) Le Roi vient d'ordonner que pour l'agrément du public on fasse une promenade le long du bord de la mer, qui sera ornée de plusieurs rangs d'arbres, depuis le lieu nommé la Victoire jusqu'à la maison isolée ; & le soir cette promenade sera illuminée d'une grande quantité de lampions : on a déjà commencé à y

travailler. Cette capitale manquoit encore de cet ornement, que va nous procurer la munificence de notre auguste Souverain, toujours attentif à ce qui peut contribuer à l'avantage & à la commodité de ses chers sujets.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 16 Juillet.*) Le général Howe est arrivé le 2 de l'Amérique en cette ville : il a fait le trajet de Philadelphie à Portsmouth sur la frégate l'Andromede, qui y avoit été envoyée avec les actes de réconciliation. Ce général eut le même jour une audience particulière du Roi, dans laquelle il a fait à Sa Maj. un rapport qui indique que les colonies sont très-disposées à un accommodement. On dit que celles de Massachuseth, de la Virginie & du Maryland se sont déclarées pour la paix ; & que le congrès, après bien des débats, avoit résolu de nommer cinq députés pour traiter avec les commissaires du Roi aussi-tôt après leur arrivée à Philadelphie, à condition que les troupes du Roi évacueront cette ville ; & qu'en conséquence, le 24 Mai dernier, on tint un conseil de guerre où l'on prit la résolution d'évacuer cette ville, & dès le lendemain même, 25 Mai, les troupes commencèrent à s'embarquer pour New-York, Rhode-Island & Long-Island ; l'évacuation étoit complètement finie le 5 Juin, jour du départ du général Howe : on ne dit pas si les commissaires étoient alors arrivés ou non ;

mais ce que l'on donne pour certain c'est que le congrès satisfait de cette démarche préliminaire, a nommé de son côté cinq commissaires qui sont :

Mr. Charles Caster , pour la Virginie.

Mr. Philippe-Ludwell-Lée , de même.

Mr. Charles Carrel , pour le Maryland.

Mr. Matthew Tilghman , de même.

Mr. Adams , pour Massachusetts-Baye.

Le 3, il est arrivé de New-York à Plymouth une patache du Roi avec des dépêches pour la cour. Elles annoncent , dit-on , que l'armée étoit arrivée dans cette ville-là sans aucun accident ; & que les commissaires pacificateurs venoient également d'y arriver. On ajoute que le lord Cornwallis s'étoit embarqué à New-York avec cinq mille hommes pour passer à la Jamaïque , qu'il importoit , dans ces circonstances , de mettre dans un meilleur état de sûreté. Une frégate américaine annonce que quinze mille hommes de troupes françoises , avec un gros train d'artillerie , s'étoient embarqués à St. Domingue & en d'autres isles françoises , sur douze vaisseaux de ligne & plusieurs frégates , pour secourir leur invasion dans le Canada.

La frégate l'Aréthuse a été amenée à Plymouth , où on l'a d'abord mise sur les chantiers , pour réparer le dommage considérable , qu'elle a souffert dans l'action contre la frégate françoise , la Belle-Poule : elle a perdu son grand mât , tous ses agrêts sont hachés , le corps même du bâtiment est percé en plusieurs endroits ; & , si elle n'eût été secourue

à tems , elle auroit été réduite à la nécessité la plus extrême.

En attendant les suites de ces critiques circonftances , il a été expédié des ordres de faire la preffe par tout le royaume , tant pour le fervice de terre que pour celui de mer. L'amiral Keppel , après s'être tenu quelque-tems devant la rade de Brest , pour empêcher la flotte françoife d'aller renforcer celle de Mr. d'Estaing , est rentré à Plimouth , d'où il est parti derechef quelques jours après , renforcé par le Formidable , de 90 canons , le Terrible & la Vengeance de 74 , la Défiance de 64 , par le Duc de 60 canons. Pour compléter le renfort on ajoutera le Centaure & le Tonnant de 74 , dont le dernier est retenu par le vent contraire aux Dunes. On a accéléré l'équipement de plusieurs de ces navires , en faisant servir les marines comme matelots , & en remplaçant celles-ci par le cinquantieme régiment , commandé par le général-major Thomas Wilfon , qui s'est embarqué le 2 à bord de ces vaisseaux à Portsmouth , au nombre d'environ 500 hommes. Tous les vaisseaux de guerre dans les chantiers de la Tamise & de la Medway ont ordre de se rendre au plutôt à Portsmouth , où ils feront plus à portée de renforcer les escadres qui en auroient besoin , & de veiller à la protection de nos côtes & de notre commerce. La flotte de la Jamaïque , escortée par la frégate la Winchelsea , & la chaloupe la Porpoise , vient d'entrer dans nos ports : elle est forte de 90 bâtimens , dont un seul avoit été pris

par les Américains ; mais il a été repris, & est arrivé avec les autres. Ainsi l'on n'attend plus que les dix navires de la compagnie des Indes. Celle-ci a résolu d'employer cette année vingt deux vaisseaux à son commerce de l'Inde & de la Chine.

On voit ici une liste des vaisseaux de ligne actuellement en commission, avec leur force & leur station. Elle en comprend en tout 87 ; savoir, l'escadre de l'amiral Keppel 23 ; celle de l'amiral Byron 12 ; celle du lord Howe en Amérique aussi 12 ; aux Indes-occidentales 6 ; aux Indes-orientales 3 ; à Terre-neuve 2 ; dans la Méditerranée un ; & les 28 autres sont actuellement dans nos ports. Il y a en outre 88 frégates, & 55 chaloupes ; ce qui fait en tout 230 vaisseaux de guerre en commission, sans compter les galiottes, brulots &c.

On voit ici la lettre suivante, en date de Versailles le 12 Juin, écrite par Mr. de Sartine à Mr. de la Pelouse, major du régiment de Champagne, en garnison à Fescamp, concernant le capitaine anglois John Cooper, qui étoit détenu avec son navire dans le port de Fescamp, en vertu de l'embargo que la cour de France a fait mettre depuis quelques tems sur tous les vaisseaux anglois.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous m'avez informé de ce qui s'est passé de la part du capitaine Cooper, Anglois, détenu dans le port de Fescamp, pour sauver quatre grenadiers du régiment de Champagne, qui

s'étant embarqués sur une mauvaise chaloupe pour se promener sur la mer, auroient été noyés sans le secours que leur a donné ce capitaine, qui s'est exposé lui-même à périr. Cette belle action m'a paru, comme à vous, bien digne d'être récompensée. J'ai rendu compte au Roi de ce que vous m'avez marqué à ce sujet. S. M. a bien voulu accorder à ce capitaine la liberté de sortir du port de Fescamp avec son navire; je donne les ordres nécessaires en conséquence.

Je suis &c.

(Signé)

DE SARTINE.

La résolution suivante, tirée d'une feuille périodique imprimée à Edimbourg, est assez singulière pour être communiquée à nos lecteurs.

— Nous cuisiniers & nous cuisinieres de la cité d'Edimbourg & de ses fauxbourgs, aiant été long-tems assujettis à l'usage profane de cuisiner le dimanche, occupation qui nous empêche d'assister au Service divin, & de nous faire instruire; en sorte que nous vivons dans une ignorance totale des doctrines & pratiques de la sainte religion chrétienne, comme si nous n'avions pas des ames à sauver aussi bien que ceux qui nous emploient; vû que nous restons ainsi exposés aux tentations du vice & de l'immoralité: aiant sérieusement pris ces objets en considération, nous accédons volontairement au nouveau système de réforme que l'on se propose d'établir dans ce siècle de dissipation, & par la présente résolution nous nous déclarons affranchis

de

de l'usage servile & criminel de préparer les viandes le jour du Seigneur; nous espérons que nos maîtres, maîtresses & leurs convives, ne prendront pas cette résolution en mauvaise part; qu'au contraire ils l'approuveront, d'autant plus que cette abstinence sera utile à leur santé, qu'en même tems elle nous donnera l'agilité du corps & la paix de l'esprit. Cette résolution commencera à prendre son effet le dimanche 28 Juin. (Signé par ordre) AL. BRANDER, président.

DUBLIN (le 30 Juin.) Le 15 de ce mois, jour auquel on devoit porter à la chambre des communes le bil pour la révocation de quelques loix contre la religion romaine, la statue de Guillaume, qui est en face du parlement, fut habillée en grand deuil. Les francs tenanciers de la ville & du comté de Dublin ont tenu une assemblée, dans laquelle ils ont résolu d'envoyer des instructions à leurs représentans, pour qu'ils s'opposent de tout leur pouvoir au bil en question, quoiqu'il fût proposé par le sieur Gardiner, un de leurs députés. Mais on est persuadé que toutes ces oppositions n'aboutiront à rien.

F R A N C E.

PARIS (le 15 Juillet.) Le Roi, sur le compte qui lui a été rendu le 28 du mois dernier, par le prince de Montbarrey, ministre & secrétaire d'état au département de la guerre, a accordé une place de chevalier

I. Part.

M m

dans l'Ordre de St. Louis & une gratification annuelle de 1000 liv. au sieur Herbin, lieutenant réformé de dragons, âgé près de cent ans, qui est entré au service en 1692 & qui y est resté jusqu'en 1740, qu'il a été réformé. — Il a été publié deux ordonnances du Roi, l'une concernant la discipline de la marine en tems de guerre, l'autre contenant des réglemens pour les prises, qui seront faites par les armateurs. Le gouvernement, qui a principalement pour but par cette ordonnance d'encourager les armemens en guerre pour le compte des particuliers, a chargé tous les commandans des ports & havres du royaume de notifier aux négocians, que S. M. leur accorde la permission d'armer, & qu'on les pourvoira de lettres de marque à cet effet. Les armateurs pourront se procurer, dans les magasins du Roi, argent comptant, tout ce dont ils auront besoin; & S. M. leur accordera même gratuitement les canons, pourvû que les bâtimens soient du rang à en porter du moins 26 & non au-dessous. — Il paroît des lettres-patentes enregistrées au parlement le 29 Mai qui ordonnent, d'après les représentations de l'assemblée du clergé, qu'à compter du premier Janvier 1778, la pension des vicaires de paroisses ci-devant réglée à 200 liv., sera augmentée de 50 liv. — Il paroît aussi un arrêt du conseil d'état du Roi du 15 Mai 1778, qui désigne quels sont les officiers, domestiques & commensaux de la Maison du Roi, des Maisons roiales & de

celles des Princes & Princesses du sang qui seront exempts du droit de franc-fief.

Le parlement de Provence a enregistré le 12 Juin un édit du Roi donné sur la demande de la noblesse de cette province. En suite d'un règlement de l'Ordre de Malthe de 1631, qui prononce l'exclusion contre les descendans ou alliés des Sarrasins, Juifs & Mahométans, on a fait des recherches sur certaines familles anciennes qu'on a présumé avoir de telles alliances. Souvent de simples rapports de nom ont occasionné des soupçons injustes, & plus ces familles avoient d'ancienneté, plus il leur étoit impossible de les détruire; on excipoit aussi d'une prétendue liste de familles juives taxées en 1510 par Louis XII, liste d'autant plus apocryphe qu'il n'en existe aucune.

Mr. de Sartine a été voir ces jours-ci Madame la duchesse de Chartres, à laquelle l'approche des hostilités n'avoit pas laissé de causer quelque inquiétude pour le duc, son époux. S'il se donne une bataille navale, (comme effectivement elle paroît inévitable, si la flotte de l'amiral Keppel sort avec des instructions d'agir offensivement), elle fera sans doute très-meurtrière, d'autant qu'il s'est répandu dans notre marine une espèce d'animosité patriotique pour venger l'honneur du pavillon français, flétri durant la dernière guerre: un grand nombre d'officiers & d'autres gentilshommes, dont plusieurs peres de famille, ont sollicité la permission de s'embarquer sur la flotte comme

volontaires. Notre ministère paroît tranquille sur les événemens; & Mr. le comte de Maurepas, qui préside à tous les conseils, est allé passer huit jours à sa terre de Ponchartrain, qui n'est éloignée que de quelques lieues de Versailles.

La frégate la Belle-Poule, après avoir réparé en partie ce qu'elle avoit essuyé dans son combat du 17 Juin, a appareillé de l'anse de Kervin sous Plouascat le 19, & a mouillé dans la rade de Brest le 21. Cette frégate aura réparé avant un mois le dommage qu'a pu lui occasionner son échouement, & sera en état de reprendre la mer sous le commandement du sieur de la Clocheterie, capitaine de vaisseau. — Une barque revenant du large a rapporté un mât de frégate qu'elle a trouvé sur l'eau, & qui porte le nom d'Arethuse. Le capitaine de cette même barque a déposé avoir rencontré à quelque distance de la côte de Bretagne, une chaloupe de construction angloise abandonnée & percée de coups de canon. Il a aperçu à deux lieues environ, au vent à lui, une carcasse de bâtiment dont il n'a pu s'approcher d'assez près pour s'assurer de quelle force & de quelle nation il étoit.

Mr. Palissot, après la mort de son Journal *, a pris le parti de se réconcilier avec les philosophes; il a prêté serment de fidélité entre les mains de Mr. d'Alembert, & rend compte de son abjuration dans une lettre adressée à Mr. de la Harpe, insérée dans le Journal de ce dernier, n. 16. 5 Juin.

* 15. Juill.
p. 478.

Le public a sù par cette anecdote que Mr. d'Alembert avoit succédé à Mr. de Voltaire dans le patriarcat de la philosophie. Cependant on assure que cela n'est pas absolument fini, & que Mr. de la Harpe aspire toujours à cette dignité. — La place de Voltaire à l'académie françoise semble se destiner à Mr. le prince de Condé : son election leveroit toutes les difficultés qu'il y a pour faire, selon l'usage, l'éloge du défunt; car suivant ce qu'en usa Mr. le comte de Clermont, un prince élu ne prend que quand il lui plait séance à l'académie, sans être astreint aux fastidieux discours de réception. — Mr. l'abbé Guenet, auteur illustré par les Lettres des Juifs - portugais * à Mr. de Voltaire, dans lesquelles il relève, comme Juif très-agréablement érudit, ses bévûes sur l'antiquité & l'ancien Testament, a été élu membre de l'académie des belles-lettres. — Il circule une brochure qui fait beaucoup de bruit. C'est le *Taruffe littéraire démasqué* *. L'auteur, qui s'est caché sous le nom de Mr. Kokerbourn, divise son espece de dissertation en deux parties : dans la première, il montre “ toutes les bévûes
 „ inénarrables, les inconséquences grossières,
 „ les invraisemblances choquantes, les inepties ridicules, les faussetés palpables dont
 „ fourmillent ces lettres „. L'objet de la seconde partie est de dévoiler “ la fin ténébreuse que s'est proposé Mr. le marquis
 „ dans la rédaction de ce recueil bizarre ;
 „ d'où résultera cette assertion, qu'il y a des

* 15. Janv.
1777, P. 94.

* 1. Juill.
p. 329.

„ fauffaires qui ont moins de maladresse & „ moins de méchanceté que Mr. Caraccioli „ Le foi - difant Mr. Kokerbourn entre dans les plus longs détails, pour prouver ces deux propositions. Il examine la première, la seconde, la troisième, & la quatrième édition des Lettres ganganelliques, le troisième volume de ces Lettres, en forme de supplément, les lettres italiennes, prétendues originales, la Vie même de Clément XIV donnée par Mr. Caraccioli. Par-tout il prend ce dernier sur le fait, par - tout il le convainc, il le confond, il le pousse jusques dans les derniers retranchemens; & très-souvent ses remarques sont assaisonnées d'une ironie vive & piquante, en sorte que ce marquis-auteur est bien un des hommes des plus honnis, sifflés, hués, ridiculisés qu'il y ait jamais eu dans la république des lettres. — Il va paroître incessamment un ouvrage du célèbre abbé Bergier, sous le titre : *d'Exposition historique & dogmatique de la religion sous les trois âges, de la loi de nature, de la loi mosaïque & de la loi de grace.* En douze volumes.

TOULON (le 30 Juin.) La frégate la Flore, commandée par Mr. de Castellanne-Majastre, capitaine de vaisseau, & qui faisoit partie de la flotte du comte d'Estaing, est arrivée avant-hier dans ce port. Elle nous a appris qu'à 150 lieues au-delà du détroit le capitaine eut ordre d'aller lui parler, de prendre les malades & de faire voile pour Toulon; ses ordres portoient aussi de tou-
ches

cher à quelque port d'Espagne, soit Cadix, soit Carthagene, & d'envoyer de-là les paquets à Versailles. La destination de cette flotte paroît être toujours la même. Les dix passagers qui s'y sont embarqués sur le Languedoc, sont Mr. Gerard, Mr. Déane, & quatre capitaines de vaisseaux américains qui retournent dans leur patrie, après avoir échappé à la captivité en Angleterre. Ils forment avec leur suite le nombre de dix personnes. On a appris encore par la même voie que la gaieté & le courage regnent sur la flotte, & que les vents sont si favorables, qu'elle arrivera vraisemblablement vers la fin de Juin à sa destination : quoiqu'elle ne soit pas précisément connue, on estime qu'elle va en Amérique, & dans la partie septentrionale de cet hémisphère. A bord du Languedoc le général a trois tables où 51 personnes mangent, & il se met alternativement lui-même à chacune de ces tables. Quoique la longueur du passage du détroit ait consommé beaucoup de provisions, les équipages sont encore bien pourvus, le bien-être & l'union ne se sont point démentis. Vers le 19 Mai, jour du départ de la Flore, on faisoit sur le pont du Languedoc ce qu'on appelle la cérémonie du baptême, pour ceux des officiers & matelots qui n'ont point encore passé le détroit ; cet usage consiste à mouiller fortement les nouveaux-venus. Enfin on espere de recevoir avant la fin de Juillet des nouvelles satisfaisantes de l'arrivée de la flotte en Amérique, & peu

de tems après, des opérations dont elle est chargée.

La corvette la Sardine, commandée par Mr. de Massiac, a mis à la voile; mais on ignore sa destination. Depuis l'arrivée du dernier courier, le mouvement est beaucoup plus vif sur l'escadre du chevalier de Fabri, on embarque à force des coffres d'armes & autres effets, ce qui fait présumer que l'escadre ne tardera pas à mettre sous voile.

On écrit de Marseille que la chambre du commerce a reçu une lettre du ministre qui autorise les armemens en course contre les ennemis de l'état; on ajoute que le Roi & l'amiral renoncent aux droits qu'ils ont sur les prises, que S. M. fournira des canons de 12 & de 8 livres de balles aux corsaires qui en demanderont, & que dans le cas que les arsenaux de S. M. ne puissent y suffire, il leur en sera payé la valeur en argent. Si cette nouvelle se confirme, on ne doute pas que la mer ne soit bientôt couverte de corsaires intrépides, qui à l'ardeur de séconder les grandes vues de S. M. & du ministre, pour réprimer les insultes faites à notre commerce, joindront le vif ressentiment des injures passées, & le zèle le plus patriotique pour redonner à notre commerce tout l'éclat qu'il doit avoir. — On mande de la même ville qu'on y avoit reçu la nouvelle que 2 frégates russes avoient mouillé depuis peu dans le port de Tanger; qu'à leur arrivée elles avoient été saluées par le canon de la place; & qu'au moment du débarquement

des capitaines , la garnison avoit paru sous les armes pour leur faire honneur; qu'on les avoit priés d'accepter gratuitement tous secours & tous les rafraichissemens dont ils pouvoient avoir besoin ; que le gouverneur de Tanger avoit sur le champ expédié une personne au Roi de Maroc pour lui remettre une lettre que l'Impératrice de Russie avoit écrite à ce Monarque.

* Quoique la mort tragique de Mr. de V. soit un objet sur lequel les ames sensibles n'aiment pas à revenir , nous sommes dans le cas de répéter que les circonstances de cette mort sont réellement telles que nous les avons rapportées. Une certaine feuille raconte , contre le témoignage de Mr. le curé de St. Sulpice , que le malade n'a pas dit , *laissez-moi mourir en paix* , mais seulement , *ne me par'ez pas de J. C* ; comme si cette proposition changeoit beaucoup le fond de la chose , & qu'elle n'ajoutât pas encore à l'impiété du mourant. Le même gazetier en convenant que V. *est mort en désespéré , dans son impiété finale , dans des agitations affreuses , &c.* prétend qu'il est absurde de dire qu'il ait mangé ses excréments. Mais 1°. le fait est certain , attesté par des témoins oculaires. 2°. Rien de plus ordinaire que de voir des *désespérés* se porter, dans leur manie , à ces révoltans excès ; j'en ai vû moi même des exemples Il falloit nier aussi , qu'il se fût mordu les bras & les doigts ;

car cela n'étoit guere plus raisonnable (a)...
 A quelles petites ressources sont réduits en ce moment les disciples du *grand homme* ! obligés d'avouer toute l'ignominie de sa mort, ils voudroient au moins lui sauver le reproche d'un goût dépravé. Plaifante consolation ! Si les leçons de V. conduisent les hommes à *l'impiété finale*, à *des agitations affreuses*, & à *mourir en désespérés* ; s'il en est lui-même un triste exemple ; qu'importe quel ait été son dernier aliment ?

A L L E M A G N E.

BERLIN (le 12 Juillet.) La cour a pris le 4 un deuil de trois mois, à l'occasion de la mort de la princesse Thérèse-Natalie de Brunswick, abbesse de Gandersheim, sœur de la Reine. — Le Roi vient d'élever au grade de lieutenant-général d'infanterie Mr. le général-major de Falkenhayn.

Depuis que les négociations sont rompues entre notre cour & celle de Vienne, il a paru un manifeste écrit en françois sous le titre : *Exposé des motifs qui ont engagé Sa Majesté le Roi de Prusse à s'opposer au démembrement de la Baviere*. Ce manifeste est fort étendu & comprend 20 pages in-4° ; comme il a paru dans un grand nombre de gazettes & qu'il est déjà connu, nous nous

(a) quoique très-conforme aux arrêts éternels de la justice & de la sagesse de Dieu. *Pec-cator videbit & irascetur, dentibus suis fremet & tabescet.* Ps. 111.

contenterons d'en donner un précis. " Le Roi de Prusse après avoir déclaré qu'il agit sans intérêt, & qu'il n'a d'autre désir que celui de la paix, rend compte de la négociation qu'il a entretenue avec la cour de Vienne depuis la mort du Duc de Baviere. Il parle ensuite de différentes déclarations faites de part & d'autre que nous avons presque toutes rapportées dans les Journaux précédens, & il développe un plan d'accommodement qui avoit été proposé par la cour de Vienne, suivant lequel S. M. *devoit simplement reconnoître la validité de la convention faite le 3 Janvier entre l'Impératrice-Reine & l'Electeur Palatin, ainsi que la légitimité de l'état de possession des districts de la Baviere occupés en conséquence par Sa Maj., & laisser paisiblement exécuter les échanges, que l'Impératrice-Reine pourroit faire avec l'Electeur Palatin de la totalité de la Baviere, ou de quelques parties; que l'Impératrice-Reine reconnoîtroit en revanche la validité de l'incorporation des païs d'Anspach & de Bareuth à la primogéniture de la Maison de Brandebourg, & laisseroit consommer tout échange, qui pourroit être fait de ces païs, d'après la convenance de Sa Majesté Prussienne. S. M. ne jugeant pas convenable d'acquiescer à ces conditions, fit remettre au comte de Cobenzel, le 20 Mai, le plan d'un arrangement qui portoit en substance: Que la Maison palatine céderoit à la cour de Vienne deux districts déterminés de la Baviere, sur le Danube & sur l'Inn, conti-*

gus à la Bohême & à l'Autriche ; que Sa Maj. l'Impératrice-Reine restitueroit à Mr. l'Electeur Palatin le reste de ce qu'elle avoit occupé en Bavière, & lui donneroit pour la partie qu'elle en garderoit des équivalens en Suabè, ou par les duchés de Limbourg & de Gueldres, & mettroit par-là ce Prince en état de satisfaire l'Electeur de Saxe sur ses prétentions allodiales, par des cessions & des échanges, dont on tâcheroit de convenir ; que pour faciliter cet arrangement général, Sa Maj. l'Empereur conféreroit à Mr. l'Electeur Palatin les fiefs de l'Empire vacans en Bavière, & S. M. l'Impératrice-Reine voudroit bien renoncer aux droits de féodalité, qu'elle avoit comme Reine de Bohême sur quelques parties du Haut-Palatinat, de la Saxe & du païs de Bareuth, & ne pas être contraire, selon ses propres offres, à la réunion future des margraviats de Franconie à la primogéniture de l'Electorat de Brandebourg & aux échanges qu'on pourroit faire avec des voisins. Ces propositions aiant paru exorbitantes à la cour de Vienne, & les sacrifices qu'on en exigeoit, supérieurs de beaucoup à la valeur des districts qu'on offroit de lui abandonner, les négociations ne firent plus que languir ; enfin le prince de Kaunitz aiant déclaré dans une note présentée au ministre prussien & datée du 24 Juin, que si les propositions de sa cour n'étoient pas adoptées pour plan d'un traité préliminaire, tout arrangement amiable devenoit impossible, & tout éclaircissement ultérieur seroit superflu,

Sa Maj. a regardé cette déclaration comme une rupture, & a fait remettre le 3 Juillet au comte de Cobenzel un mémoire préliminaire à la déclaration de guerre. Le manifeste finit par exhorter les Princes de l'Empire à s'armer en faveur de Sa Maj. & à la seconder dans la guerre qu'elle va commencer contre la Maison impériale „

Après l'arrivée d'un exprès, que le Prince Henri reçut le 29 Juin de la part du Roi, l'on vit partir sur le champ plusieurs estafettes. Le lendemain matin tous les généraux, qui se trouvoient ici, se rassemblèrent chez le général commandant de la ville. Ensuite toutes les portes de Berlin furent fermées; & il fut signifié aux troupes de se tenir prêtes à partir le lendemain à quatre heures du matin. La marche se fit avec autant d'ordre que de tranquillité sur deux colonnes. Le Prince Henri se trouvoit à cheval à la tête de la première, qui sortit par la porte de Halle & étoit composée de deux régimens d'infanterie, de deux bataillons de grenadiers, & de cinq escadrons des hussards de Belling, avec un gros train d'artillerie. Le lieutenant-général comte de Hordt commandoit cette colonne sous Son Alt. Royale. La seconde, qui marcha par la porte de Cotbus, consistoit en trois régimens d'infanterie, un de dragons, & cinq escadrons de hussards, aux ordres du général-major de Sobeck. La boulangerie, les chariots de munitions, & le lazareth suivirent successivement; & la caisse militaire ferma le train

la nuit du 1. au 2. sous l'escorte du régiment de Löhöffel, cuirassiers, & de quelques escadrons de Lottum, prenant la route de Torgau; d'où le gros bagage remontera l'Elbe. Les troupes marcherent directement sur Dresde : elles passerent la nuit à Zossen avec le Prince Henri, qui a dû prendre de là les devants, pour arriver le 4 à Dresde, où ses troupes étoient attendues le lendemain. Les habitans des environs de cette ville, ainsi que ceux de la Haute- & de la Basse-Lusace, avoient été avertis d'avance de leur préparer des quartiers & de se pourvoir de vivres. Tous les autres corps, destinés à former l'armée de Son Altesse Roiale, se sont mis en mouvement en même tems. Les portes de Spandau & de Potzdam furent fermées le même jour que celles de cette capitale; & deux régimens d'infanterie avec un bataillon de grenadiers, qui y étoient en garnison, en sortirent aussi le 1. Juillet de bon matin. Le régiment-franc du général de Hordt se mit en marche le 3 d'Oranienbourg, où ce corps nouvellement levé & consistant en 1200 hommes avoit ses quartiers. Les régimens, cantonnés dans le pais d'Anhalt & près de Magdebourg, se sont également portés vers Torgau, pour y joindre l'armée du Prince Henri. Le corps du général de Moellendorff, qui en formera l'avant-garde, avoit déjà défilé les premiers jours de ce mois & pris poste près de Dresde. Suivant des avis de la Silésie, l'armée du Roi a fait un mouvement en avant le 30

Jun. Le Prince Charles de Hesse-Cassel étoit arrivé le 26 près de cette armée.

L'on écrit en ce moment que le Roi est parvenu à faire une invasion dans le royaume de Bohême ; mais jusqu'à présent on ne peut dire , si elle lui a été heureuse : le tems nous instruira sur cet événement. —

Mr. le comte de Cobenzl , ministre impérial en cette cour , a fait signifier à tous ceux qui auroient quelques prétentions à sa charge , ou à la charge des officiers de sa maison , qu'ils eussent à les produire avant le 8 de ce mois , faute de quoi le terme écoulé , ils ne seroient plus écoutés. Mr. de Rosignan , jusqu'ici ministre du Roi de Sardaigne , est parti comblé des bienfaits de Sa Majesté , qui lui a fait présent d'une tabatiere brillantée & ornée de son portrait.

DRESDE (le 5 Juillet.) Le 3 la cour quitta le château de Pilniz , pour se retirer en cette capitale , où le lendemain arrivèrent de Cotbus six régimens prussiens , tant d'infanterie , que de cavalerie & de hussards , qui ont séjourné le 4 aux environs de cette ville , & en sont repartis aujourd'hui. Le général de Mœllendorff , qui les commande , étoit accompagné du général de Zastrow , du prince Léopold de Brunswick , & du prince de Würtemberg. On attend pour demain le Prince Henri de Prusse , qui doit descendre au château électoral. Le palais du comte de Brühl est destiné pour le logement de Son Alt. R. pendant son séjour en cette résidence. L'armée du Prince Henri sera

bientôt rassemblée dans l'Electorat. Les régimens, cantonnés près de Halle & de Magdebourg, sont en marche depuis le premier Juillet. Les Autrichiens sont à une demi-lieue de Zittau & s'y retranchent fortement. Ils ont déjà entierement coupé le bois de Spital & entamé le bois de Raths. Ils ont fait transporter du bois de ce côté-ci, & selon toute apparence ils s'y retrancheront.

Le ministre impérial auprès de notre cour est sur le point de partir; & pour qu'il ne soit pas obligé de s'arrêter plus long tems qu'il ne voudroit, Mr. le comte de Borzen s'est chargé de paier tous ceux qui auront quelque chose à répéter sur ce ministre.

Du camp prussien à Plauen, près de Dresde (le 9 Juillet.) Nous sommes arrivés le 8 à Dresde, où nous venons de passer l'Elbe sur un pont de bateaux au dessus de la ville. Le train d'artillerie & les bagages ont passé sur le pont de pierre dans Dresde même. Les bons Saxons, oubliant tout le mal que nous leur avons fait dans la dernière guerre, nous ont reçus à bras ouverts & avec joie: ils sont pleins d'attention pour nous & de libéralités pour le simple soldat. Aussi observe-t'il la plus exacte discipline & le meilleur ordre. Les ordres du Prince Henri là dessus sont précis & sont parfaitement respectés. Nous sommes bien près des Autrichiens; la scene est ouverte. Je viens d'apprendre au quartier général que le Roi est entré en Bohême. Jusqu'ici nous avons toujours cantonné pour éviter le dommage que le campement

pement feroit aux bleds , & ce n'est que d'aujourd'hui pour la premiere fois que la premiere ligne de l'armée a déployé ses tentes. Le quartier-général est à Plauen ; nous découvrons Pirna , Kœnigstein & Lilienstein. La vallée de Plauen est charmante , c'est un Tempé. Nos forces sont rassemblées & nous attendons le tocin à chaque moment. Les Saxons sont en avant près de Pirna.

RATISBONNE (le 8 Juillet.) Le Roi d'Angleterre a fait notifier aux ministres de la diète , en sa qualité d'Electeur d'Hannovre , qu'il n'approuvoit pas le partage de la Baviere. Sa Maj. Britannique vient d'ordonner dans son Electorat de très-grands préparatifs de guerre. On dit qu'une armée de 30,000 hommes suffisamment pourvue d'artillerie , a reçu ordre de se tenir prête à marcher ; & l'on ne croit pas qu'elle doive se réunir à l'armée prussienne , sur-tout depuis le peu d'accueil que la cour de Vienne a fait à Mr. Lée. On fait dans les païs de Hesse & de Brunswick des levées considérables. Il se confirme que le Roi de Prusse aiant réclamé en faveur de Mr. le duc de Deux-Ponts une prétendue garantie de la paix de Westphalie , le Roi de Suède a déclaré sous les assurances les plus fortes de son sincere attachement à cette derniere Maison , que vû la justice & la droiture de l'Empereur , & la prudence de l'Electeur Palatin en tout ce qui regarde les intérêts de sa Maison , Sa Maj. Suédoise ne croioit pas qu'il y eût actuellement un cas où on dût avoir recours à cette

garantie, & où il s'agit d'obvier à une violation des droits & prérogatives du corps germanique ou de ses membres.

VIENNE (le 8 Juillet.) Non-seulement la cour a fait publier plusieurs écrits pour démontrer ses prétentions sur les districts de la Bavière occupés par les troupes impériales; mais même, de l'aveu du gouvernement, Mr. le professeur Hayrenbach vient d'ouvrir un cours particulier dans le grand auditoire de l'université, où il donnera tous les samedis, entre cinq & six heures du soir, ses leçons polémiques, sous le nom d'école patriotique. La première leçon eut lieu le 20 du mois passé, dans la salle où il professe ordinairement; mais comme elle est trop petite pour contenir le nombre prodigieux d'auditeurs, qui s'y sont rendus, il a été obligé de répéter le 26 cette leçon dans la grande salle d'escrime.

Notre cour a envoyé le 24 Juin un mémoire à celle de Berlin, lequel a mis fin aux négociations. Depuis ce tems la guerre est inévitable. Les ministres de Prusse & de Saxe font des préparatifs pour leur départ.

Une armée prussienne de 15 mille hommes (aux ordres du lieutenant général de Mœllendorf) s'étant établie depuis le commencement de ce mois au camp près de Cobus en Lusace, on croit qu'elle a pris cette position à dessein de se joindre plus aisément aux troupes saxonnes. Cette démarche peut avoir donné lieu à la résolution de faire avancer en Bohême la plupart des troupes

impériales & royales qui étoient cantonnées en Moravie, & dont le quartier-général est actuellement à Chrudim. Celui de l'autre armée impériale a été transféré de Hlufchitz à Mladigo. Chaque soldat de nos armées a reçu 24 cartouches à balles; & le bruit court que chaque compagnie d'artillerie sera augmentée de treize hommes.

Pour exciter l'émulation parmi les bas-officiers & les simples soldats, Sa Maj. Imp. a érigé un Ordre particulier, sous le nom de l'*Aigle-noir*, auquel est attachée une pension viagère de quatre florins par mois; on décorera de cet Ordre tous ceux qui se seront signalés par quelque action de bravoure. — Un colonel aiant communiqué à son frere, qui est au service du Roi de Prusse, tout l'état & la disposition de l'armée, & en aiant reçu pour réponse que s'il continuoit de rendre des comptes si exacts & si fideles, il auroit le grade de général-major dans les troupes. Cette réponse aiant été interceptée, le colonel a été jugé selon la rigueur des loix (a). — L'Empereur étant à

(a) Tel est le vrai récit de cette affaire que des gazetiers mal instruits ont représentée de la maniere la plus odieuse & la plus injurieuse à Sa Maj. Imp. On lit dans la gazette de Leide ce conte absurde, dont sans doute l'auteur ne manquera pas à donner une rétractation en forme. "L'Empereur fait observer dans son armée la discipline la plus sévère, & un colonel ayant contrevenu aux ordres de ne rien écrire de ce qui pouvoit concerner les troupes, leur

Horschitz accompagné de l'Archiduc Maximilien & des généraux Laudon & Laschy, une femme lui présenta un placet, en pleurant : Sa Maj. Imp. lui demanda le sujet de ses pleurs ; elle se plaignit vivement de ce qu'on lui avoit enlevé ses deux fils pour en faire des soldats, & témoigna les craintes qu'elle avoit pour leurs jours. *N'est-ce que pour cela ?* répartit le Monarque en riant ; *mais, bonne femme, songez donc que j'ai aussi ma mere à Vienne, qui comme vous, a deux fils à l'armée.* Et lui donna quelques ducats, pour la rassûrer.

PRAGUE (le 6 Juillet.) Le corps de Lichtenstein s'est si fort avancé de l'intérieur de ce royaume vers les frontieres de la Silésie & de la Saxe, qu'il ne paroît plus rester rien autre chose à faire que de lever le rideau pour commencer les scènes sanglantes auxquelles s'attend toute l'Europe. Les postes avancés de la grande armée s'étendent

», position, ou leur marche, en mandant à ses
 », parens, que son régiment venoit de recevoir
 », ordre de marcher en Bohême, il a été mis
 », au conseil de guerre & condamné d'abord à
 », être enfermé pendant quatre ans dans une
 », forteresse ; Sa Majesté Imp. ayant jugé, que
 », cette sentence étoit trop mitigée, a ordonné
 », un second conseil de guerre, dans lequel
 », l'infortuné colonel a été condamné
 », à avoir la tête tranchée, ce qui a été exé-
 », cuté ; enfin le général, qui avoit présidé le
 », premier conseil de guerre, a été condam-
 », né à subir lui-même la sentence, qu'il avoit
 », portée ».

tendent jusqu'à Bœhmisch-Eicha à 3 lieues de Zittau, & le quartier-général a été transporté dans les environs de Sobotka. Il n'est resté en Moravie que 14 mille hommes de l'armée du Duc Albert de Saxe-Teschén, laquelle étant entrée dans le cercle de Kœnigsgratz, a établi son quartier-général à Schmirchitz, de sorte qu'elle a devant elle les frontières de Silésie & à dos la ville de Kœnigsgratz, fortifiée à la moderne. Ses postes avancés s'étendent jusqu'à Arnau; ainsi elle est postée de façon qu'elle peut observer les défilés de Landshut sur Trautenau, de même que ceux de Glatz sur Reinertz, de Lewin vers Nachod & les autres passages du côté de Habelswerth. Si l'on considère la position de ces deux armées, peut-on tarder à recevoir l'avis de quelque action? Leur entretien coûte par mois trois millions de florins d'empire. Il est arrivé ici 700 ouvriers destinés à travailler à des fûts de mousquet. Il y a ordre de poster le bataillon de Schemnitz pour garder le passage de Jablunka vers la Haute-Hongrie.

Le 4 de ce mois, Le Roi de Prusse est entré de la Silésie dans la Bohême à la tête de son armée, & ayant fait occuper la ville & le château de Nachod, il s'est ensuite avancé vers Jaromirs, où son armée se trouvoit le 9. Deux jours auparavant un corps avancé de hussards autrichiens s'étant approché pour reconnoître la position de l'armée ennemie, a repoussé les fourrageurs, mais le Roi ayant fait soutenir ceux-ci par trois

escadrons de huffards de Ziethen, commandés par le major de Probst, les Autrichiens ont été repouffés. On s'attend de moment à autre à une bataille qui est inévitable.

HANNOVRE (le 10 Juillet.) Le baron d'Edelsheim, chambellan de Sa Majesté Prussienne, est arrivé en cette ville pour y exécuter une commission importante de la part de son maître : à cet effet, ce seigneur est souvent en conférence avec nos ministres, & l'on s'apperçoit que depuis son arrivée, les préparatifs militaires sont poussés avec beaucoup de vigueur; il vient aussi d'être ordonné de construire à Hameln cent chariots à quatre roues, cent autres à Harbourg & un pareil nombre à Zell; outre cela, chaque régiment de cavalerie est augmenté de 42 hommes, & les cavaliers mis à pied sont de nouveau remontés. Les officiers de notre garnison sont mettre en ordre leurs équipages de campagne; les recrues sont exercés sans relâche; en un mot, tous les invalides pensionnés aiant reçu ordre de s'assembler en cette ville, ceux qui sont encore capables de servir, dont le nombre est évalué à trois mille hommes, doivent être incorporés parmi les régimens de garnison. D'autre part, la milice nationale, mise sur pied depuis quelques années, a été enrégimentée; le nombre en est de 5000 hommes, tous bien exercés, capables de faire le service en campagne. On assure aussi que tant Hannoveriens que Hessois, Brunswickois & Danois, formeront une armée alliée, laquelle sera commandée

mandée par Son Alt. Sér. le Duc Ferdinand de Brunswick. Au reste, tous nos soldats témoignent le plus vif empressement de porter encore une fois les armes sous les auspices de ce grand général, que l'on attend à chaque moment de Copenhague.

On voit circuler dans ce pays des ducats de Hollande des années 1766 & 1776 ; ils sont d'argent, fortement dorés, mais d'une couleur plus pâle que les véritables, & plus légers de 17 à 19 as.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 17 Juillet.) Il paroît un édit de Sa Majesté pour un emprunt de 2,400,000 florins, argent de change, dont voici le contenu.

MARIE-THERESE, &c. A tous ceux qui ces présentes verront, *Salut*; comme les circonstances exigent que nous fassions encore une nouvelle levée, & voulant procurer à nos fideles sujets belgiques les moyens les plus assurés de faire fructifier leur argent & remplacer les fonds qui leur sont successivement refournis par les remboursemens partiâmes des emprunts faits précédemment pour notre royal service, lesquels remboursemens continueront toujours avec la même exactitude; désirant aussi d'exciter leur zele & leur empressement à preferer les levées, qui se font dans le pays, en leur accordant, pour cette fois & sans conséquence pour la suite, un taux d'intérêt plus haut que celui des derniers emprunts; nous, par avis de nos très-chers, chers & féaux, les trésorier-général, conseillers & commis de nos domaines & finances, avons, à la délibération de notre très-cher & très-aimé beau-frere & cousin le Sérénissime Duc

Charles - Alexandre de Lorraine & de Baar, administrateur de la grande-maîtrise en Prusse, grand-maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & Italie, notre lieutenant, gouverneur & capitaine-général des Pays-Bas, & oui notre chancelier de cour & d'état, résolu de faire dans notre ville de Bruxelles un emprunt, suivant les points & conditions ci-après.

1°. Il fera ouvert dans la ville de Bruxelles chez la veuve de Nettine & fils, banquiers de la cour, le 15 Juillet 1778, un emprunt de deux mille quatre cents obligations de mille florins de change chacune, payables en deniers comptans, en levant l'obligation, faisant le fond de deux millions quatre cents mille florins de change; ces obligations pourront néanmoins pour la facilité des prêteurs, être divisées en obligations de cinq cents florins.

2°. Ces obligations porteront un intérêt de quatre pour cent, argent pour argent, qui sera payé aux intéressés par la veuve de Nettine & fils, pendant les douze premières années, le premier payement à commencer le 15 Juillet 1779, & le douzième s'effectuera le 15 Juillet 1790; & ce terme expiré, on en fera le remboursement pendant dix ans consécutifs, à concurrence de deux cents quarante mille florins de change par an, suivant que le sort en décidera, avec les intérêts en proportion du capital restant pour parvenir ainsi successivement au remboursement entier des deux millions quatre cents mille florins de change.

3°. Les obligations, à la tête desquelles le présent octroi sera imprimé, seront conçues en ces termes :

Nous soussignés à ce spécialement commis par Sa Majesté Impériale & Royale Apostolique, reconnissons avoir reçu de la somme de florins argent de change, pour lesquels, en notre susdite qualité, nous l. payerons une somme de florins argent de change annuellement, dont la première année écherra le & cela jusqu'au remboursement que nous l. . . , ferons, en conformité

de l'octroi de Sa Majesté ci-dessus. Fait à Bruxelles le

4°. Nous promettons de faire compter d'année en année à chaque échéance, à la veuve de Nettine & fils, les sommes nécessaires pour faire face aux payemens stipulés ci-dessus, tant du capital que des intérêts du présent emprunt.

5°. Afin de pourvoir à la sûreté, tant du capital que des intérêts annuels de cet emprunt, & pour donner à cette occasion les sûretés convenables & les plus satisfaisantes, nous engageons & affectons par ces présentes, envers ceux qui fourniront audit emprunt, l'excrescence quitte & libre de toute charge de tous nos revenus royaux, à concurrence de ladite somme, dans nos provinces belgiques, & spécialement de nos droits d'entrée & de sortie, dont le rapport excède de beaucoup les charges; autorisons lesdits veuve de Nettine & fils, chargés de la recette générale desdits droits, à retenir au besoin hors des deniers de leur recette pendant le terme de vingt-deux années de la durée du présent emprunt, les sommes nécessaires pour faire face aux payemens stipulés, tant du capital que des intérêts de cet emprunt.

6°. Nous déclarons, que tant les capitaux que les intérêts en résultans, seront & resteront exempts de tous impôts & contributions, soit ordinaires ou extraordinaires, même du papier timbré, comme aussi de toute confiscation pour telle cause que ce puisse être.

7°. Les deniers des pupilles & mineurs, des majorats, des fidei-commis, des fondations pieuses, ou d'autres corps ecclésiastiques ou séculiers, & les deniers sujets à remplacement, pourront être fournis dans le présent emprunt, nonobstant tous édits, ordonnances & coutumes au contraire, auxquels nous dérogeons par les présentes. Autorisons tous magistrats & administrateurs des corps ecclésiastiques ou séculiers d'employer dans le même emprunt, pour l'utilité des administrations respectives, telles sommes qu'ils trouveront convenir; les présentes servant d'octroi à cet effet; consentons qu'il sera au choix

des intéressés en fournissant quelques sommes, de les déclarer de nature réelle ou personnelle, comme ils le trouveront bon.

Mandons en conséquence à tous ceux qu'il appartient de se régler & conformer selon ce ; renonçons au surplus par ces présentes, tant pour nous que pour nos héritiers & successeurs, à toute & quelconque exception & bénéfice, tel qu'il puisse être, dont on voudroit se servir pour diminuer ou affaiblir les obligations que nous contractons par les présentes, & dont nous assurons & promettons l'exact & inviolable accomplissement, & dérogeons pour cette fois aux ordonnances & instructions qui existent pour la conduite & direction de nos domaines & finances, par lesquelles il est défendu de les aliéner, vendre, engager ou charger, soit en tout, soit en partie, dont nous avons relevé & relevons ceux de notre conseil des domaines & finances, ceux de notre chambre des comptes & tous autres que ce regardera ; les déchargeons en conséquence, pour ce cas, du serment qu'ils ont prêté sur l'observance & l'exécution des mêmes ordonnances & instructions, lesquelles resteront néanmoins pour tous autres cas, points & articles en leur pleine force & vigueur, & seront ces mêmes présentes exhibées, tant à ceux de nos finances, que de nos comptes, pour être par eux respectivement vérifiées, entérinées & enregistrées selon leur forme & teneur, & ensuite être remises à la veuve de Nettine & fils, pour la sûreté des intéressés. Car tel est notre bon plaisir. En temoignage de quoi nous avons signé les présentes, & y avons fait mettre notre grand scel. Donné à Vienne le 22 Juin l'an de grace mil sept cent soixante dix huit, & de nos regnes le trente-huitième. Etoit paraphé K. R. Et encore plus bas, *Par l'Impératrice-douairière & Reine, A. G. DE LEDERER*

Plus bas étoit écrit *Lettres-patentes d'ostroi portant création d'un emprunt de 2,400,000 florins de change.*

A la suite étoit la vérification du conseil des

domaines & finances de Sa Majesté comme s'ensuit.

Les trésorier-général, conseillers & commis des domaines & finances de l'Impératrice-douairiere & Reine Apostolique, consentent & accordent en tant qu'en eux est, que le contenu au blanc de cette soit fourni & accompli, tout ainsi & en la même forme & maniere que Sa Majesté le veut & mande être fait, par icelui blanc. Fait à Bruxelles au conseil des domaines & finances de Sa Majesté, sous les seings manuels desdits trésorier-général, conseillers & commis, le 2 Juillet mil sept cent soixante-dix-huit. Etoit signé, LE BARON DE CAZIER, J. DE WITT, G. BAUDIER. *Regta.*

Plus bas étoit encore l'entérinement de la chambre des comptes de Sa Majesté en ces termes.

Ces lettres patentes sont entérinées selon leur forme & teneur par les président & gens de la chambre des comptes de Sa Majesté l'Impératrice-douairiere & Reine Apostolique, & de leur consentement enregistrées dans les deux départemens, savoir, en celui de Flandres au registre des chartres N^o. 27. fol. 198, & en celui de Brabant au registre des chartres de Brabant, Limbourg & pays d'Outremeuse, commençant au mois de Mars 1773, marqué *Litra T.* quotté N^o. 23. fol. 129, le 3 Juillet dix-sept cent soixante-dix-huit. *Nous présens.* Signé, T. F. BARRET, G. SAVAGE, J. C. VANDE VELD.

DUNKERQUE (le 17 Juillet.) Des lettres de Portsmouth du 10 de ce mois annoncent que la flotte de l'amiral Keppel avoit appareillé de Sainte-Helene la nuit précédente. Cette flotte est partagée en quatre divisions; la premiere est composée d'un vaisseau de 100 canons, trois de 90, trois de 74 & trois de 64 chacun; la seconde est formée d'un vaisseau de 90, & de neuf de 74 canons chacun; la troisieme est composée d'un vaisseau de 90, six de 74 & quatre de 64 canons; enfin la quatrieme est forte de six

frégates, une de 32, quatre de 28, & une de 24 canons; deux brûlots & quelques chaloupes. Ainsi cette flotte est de nouveau en mer, & comme celle de France y est aussi depuis la nuit du 7 au 8, & que les deux commandans peuvent être munis d'ordres capables d'engager un combat naval, on est impatient de recevoir des nouvelles de ce qui se passera en mer, d'autant plus que ce combat sera des plus meurtriers, la flotte françoise étant la mieux équipée de toutes celles qui sont encore forties des ports de cette monarchie. On s'attend aussi à des nouvelles très-intéressantes touchant l'expédition de l'amiral Byron, car la cour a reçu la nouvelle que cette escadre n'étoit plus qu'à deux journées de celle de Mr. d'Estaing.

Le marquis d'Almodovar, ambassadeur de la cour d'Espagne, débarqua le 13 à Douvres. Ceux qui esperent encore que la paix pourra être établie entre la France & l'Angleterre, sans que les choses en viennent à la dernière extrémité, se flattent toujours que cet ambassadeur est chargé d'offrir la médiation de sa cour; mais à en juger par les apparences, cette espérance ne paroît nullement fondée.

On vient d'être informé, par des lettres de Brest, que des corsaires anglois ont enlevé deux bâtimens françois, dont l'un venoit de St. Domingue chargé de productions de cette isle, & l'autre de Nantes, chargé de vivres pour le port de Brest.

Sur la représentation faite par la cour de

France à celle de Londres relativement à l'attaque de la Belle-Poule, il est dit que la dernière a répondu que le capitaine de la frégate angloise s'étoit trompé dans son attaque, qu'il avoit pris la frégate françoise pour un bâtiment appartenant aux Infurgens, & qu'en conséquence il lui avoit parlé en anglois, & que s'il eût reconnu qu'elle étoit françoise, il lui auroit parlé en françois. On doute fort que la cour de France se contente de ces excuses. La nation paroît bien en colere contre l'amiral Keppel pour la façon dont il a attaqué & saisi nos frégates & autres bâtimens sous prétexte qu'ils alloient examiner son escadre, comme s'il n'étoit pas permis à une Puissance maritime de faire promener ses vaisseaux dans ses propres parages; & il prétendra peut-être après de telles insultes n'avoir pas commis des hostilités.

M O R T S.

Jean - Jacques Rousseaux, ex-citoyen de Geneve, qui, depuis la fin du mois de Mai dernier, s'étoit retiré dans une petite maison, située près du château de Mr. le marquis de Girardin, seigneur d'Ermenonville, terre éloignée de Paris d'environ dix lieues, & remarquable par la beauté de ses jardins, y est mort subitement le 2 de Juillet, à neuf heures du matin, en revenant de la promenade. Son corps a été embaumé & renfermé dans un cercueil de plomb. Deux jours après

il a été inhumé , par les ordres de Mr. le marquis de Girardin , dans l'enceinte de son parc & dans l'isle dite des Peupliers , au milieu de la piece d'eau appelée le petit Lac , sous une tombe décorée & élevée d'environ six pieds. Il étoit né le 28 Juin 1712. Homme d'un génie vaste , d'un esprit brillant , d'une imagination féconde , d'une éloquence mâle , noble , rapide & profonde ; mais livré aux paradoxes d'opinions & de conduite ; alliant la simplicité des mœurs avec le faste des pensées , le zele des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés , l'obscurité de la retraite avec le désir d'être connu de tout le monde. La célébrité qu'il s'est faite par ses ouvrages , lui a suscité un grand nombre d'ennemis , parmi lesquels s'est distingué Mr. de V , qui l'appelloit *un gredin* , *un chien barbet* ; mais quelque reproche qu'on puisse lui faire , il faut convenir que dans ses débats , soit littéraires , soit personnels , en montrant toujours autant de génie que de sensibilité , Rousseau ne s'est jamais écarté des règles de l'honnêteté & de la décence.

Le général comte Frédéric-Louis de Dönhoff , ci devant commandant en chef dans le comitat de Warasdin & qui commandoit à Kœnigsgratz les postes avancés , est mort le 20 Juin.

Henri Howard , comte de Suffolk & de Berkshire , vicomte Andover , baron Howard de Charlton , membre du conseil-privé du

Roi , l'un des principaux secretaïres d'état , & chevalier de l'Ordre de la Jarretiere , est mort , le 30 Juin , à sa maison de campagne à Blackheath , à l'âge de 39 ans , étant né le 10 Mai 1739. Il avoit succédé à son grand-pere le 21 Mars 1757.

Marie-Elisabeth-Josèphe comtesse Palfi d'Erdød , née comtesse de Stahremberg , Dame de la Croix-étoilée , depuis le 14 Septembre 1774 , douairiere de l'illustre maréchal comte Paul-Charles Palfi d'Erdød &c. , est décédée à Vienne le 27 Juin , âgée de 53 ans , fort regrettée pour ses qualités aussi grandes que sa naissance.

Il vient de mourir dans la paroisse de Kinoff en Ecosse , une femme nommée Isabelle Guthrie , âgée de 105 ans.

On écrit d'Userche , dans le Limoufin , que Pierre Canal , métayer au village de Burgs , paroisse de Meillards , est mort âgé de 106 ans 5 mois. La veuve qu'il laisse , âgée de 102 ans , jouit d'une bonne santé. Dans la même province Jean Bonnet , laboureur au bourg d'Artailfac , est mort au printems dernier à 102 ans dix mois & quatre jours.

Dans le dernier Journal , p. 449 , l. 12 , de ces derniers , lisez des derniers. — P. 476 , l. 43 de la mémoire , lisez de la maniere.

T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	513
RUSSIE.	(Pétersbourg.	514
POLOGNE.	(Varsovie.	515
ESPAGNE.	}	Madrid.	518
		Gibraltar.	519
PORTUGAL.	(Lisbonne.	520
DANNEMARCK.	(Coppenhague.	521
ITALIE.	}	Rome.	522
		Naples.	523
ANGLETERRE.	}	Londres.	524
		Dublin.	529
FRANCE.	}	Paris.	529
		Toulon.	534
ALLEMAGNE.	}	Berlin.	538
		Dresde.	543
		Ratisbonne.	545
		Vienne.	546
		Prague.	548
	}	Hannovre.	550
PAYS-BAS.	}	Bruxelles.	551
		Dunkerque.	555
		Morts.	557